



DOCUMENT D'OBJECTIFS

SITE NATURE 2000

Note de synthèse

ZSC FR9301562 (directive Habitats) 
« Site à Spéléomantes de Roquebillière »



Département des Alpes-Maritimes

Date d'approbation du DOCOB :
Date de la note de synthèse : 19/08/2015

REMERCIEMENTS

La Métropole Nice Côte d'Azur, opérateur du site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière », remercie les organismes membres du comité de pilotage à travers leurs élus et leurs techniciens ainsi que les organismes et personnes ayant participé aux différentes instances de gouvernance. L'implication des différents acteurs et leur contribution notamment lors des groupes de travail ont permis de mener à bien cette démarche d'élaboration du document d'objectifs de ce site Natura 2000.

Communes et personnes directement impliquées dans la rédaction du DOCOB	Collectivité autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations		
<p>Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 : Belvédère et Roquebillière</p> <p>Monsieur le rapporteur scientifique : M. SEBASTIEN SANT</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.</p>	<p>Les membres de la Métropole Nice Côte d'Azur</p> <p>Le Conseil général des Alpes-Maritimes</p> <p>Le Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore</p> <p>Le Parc National du Mercantour MERLE C. DEMONToux D.</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des collectivités.</p>	<p>DREAL PACA SALLES J.M DECULTOT C.</p> <p>DDTM 06 SIMMONET DELETTRE A. BANUS J. MONAVON A.</p> <p>ONF 06 WEBER B. DIE I.</p> <p>ONCFS SAINT-MARTIN F.</p> <p>ONEMA ROPARS C.</p>	<p>Chambre d'Agriculture YAOUANC J. BASOLEIL M. ESMANGIAUD B.</p> <p>Fédération de chasse SIMEON D. BERENGER S.</p> <p>Le Centre Régional de la Propriété Forestière FAURY P. NALIN S.</p> <p>Association des Communes Forestières 06 LERENDU E.</p> <p>Comité départemental de Canoë-Kayak RAZIMBAUD B.</p>	<p>CERPAM GOUTY AL.</p> <p>Fédération de pêche BARLA M.</p> <p>Fédération française de randonnée 06 FALCO A.</p> <p>Fédération française de montagne et d'escalade 06 PAZZAGLIA E.</p> <p>Comité départemental de Spéléologie MADELAINE E. CARLIN R.</p>	<p>LPO DELEPINE Y.</p> <p>Les associations des communes du site, M. et Mme les agriculteurs et autres propriétaires</p> <p>BIODIV BARET J.</p> <p>IF ECOLOGIE CONSEIL CARRERE V. CARRERE F.</p> <p>GCP SARREY. D QUEKENBORN D.</p> <p>AINSI QUE LES DIFFERENTS PRESTATAIRES NATURALISTES.</p>

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1- NATURA 2000, le réseau des sites naturels européens	5
2- LE DOCOB, LE COPIL : une démarche co-construite entre les acteurs locaux et les pouvoirs publics	6
3- LA FICHE D'IDENTITE DU SITE.....	7
4- LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET ÉCOLOGIQUES	8
5- LES DONNEES ADMINISTRATIVES	9
6- LE PATRIMOINE NATUREL	12
6.1 Habitats naturels et semi naturels.....	13
6.2 La flore patrimoniale.....	20
6.3 La faune patrimoniale	21
7 - LES ACTIVITÉS HUMAINES.....	27
7.1 L'agriculture.....	28
7.2 La sylviculture.....	29
7.3 Le tourisme, les activités de nature et de loisirs	30
7.4 Les activités commerciales et industrielles	32
7.5 L'urbanisme et l'aménagement.....	34
8 - LES OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	36
9 - LES OBJECTIFS DE GESTION ET LES MESURES PRÉCONISÉES.....	39
10 - LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DES MESURES.....	42
10.1 Les contrats Natura 2000	42
10.2 La charte Natura 2000.....	43
10.3 Les mesures non contractuelles.....	43
11 - L'ANIMATION.....	43
12 – LA RÉGLEMENTATION DES PROJETS, PLANS OU PROGRAMMES	44
12.1 L'évaluation des incidences	44
12.2 L'évaluation environnementale.....	45
RÉSUMÉ DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 À SPÉLÉOMANTES DE ROQUEBILLIÈRE.....	46

INTRODUCTION

La présente note de synthèse a été constituée à partir du document d'objectifs (DOCOB) du site à Spéléomantes de Roquebillière **ayant été approuvé par arrêté préfectoral du xx/xx/2015**. Elle résume en une cinquantaine de pages les informations essentielles du DOCOB. Pour obtenir des informations plus détaillées, le DOCOB complet est disponible sur internet (www.side.developpement-durable.gouv.fr).

Situé sur les communes de Roquebillière et de Belvédère, le site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » constitue un espace de plus de 416 ha préservé à l'échelle européenne. S'étagant de 570 m au niveau de la Vésubie à 1423 m d'altitude (Crête de Graissacan), son importante dénivellation lui permet d'être caractérisé par un patrimoine naturel riche et diversifié avec la présence de 33 habitats naturels et de 16 espèces végétales et animales, d'intérêt européen telles que la Gentiane de Ligurie, la Barbastelle d'Europe, le Damier de la Succise et l'une des espèces-phares d'amphibiens parmi les plus rares : le Spéléomante de Strinati.

Mais outre cette forte biodiversité, ce territoire est avant tout un territoire partagé et utilisé par de nombreux acteurs. En effet, il s'agit d'un territoire façonné par l'agriculture et l'élevage, empreint d'activités traditionnelles telles que la chasse et la pêche mais également territoire propice au développement d'activités touristiques et aux sports de pleine nature. De part ces différents atouts, de nombreuses démarches menées par les différents acteurs voient le jour.

La particularité de Natura 2000 est de replacer l'Homme dans son environnement en trouvant un équilibre en préservation de la biodiversité et maintien des activités.

Tout l'enjeu au travers de cette démarche Natura 2000 sera de faire émerger une stratégie commune et concertée basée sur une volonté d'avancer ensemble pour la préservation de la richesse du patrimoine quelle soit naturelle, sociale ou culturelle.

Pour ce faire des mesures de gestion ont été déterminées dans le TOME 2 du DOCOB, en concertation avec l'ensemble des acteurs de ce territoire. Celles-ci répondent aux objectifs de conservation qui se déclinent autour de grands types de milieux (agropastoraux, forestiers, humides et rocheux) et qui correspondent à des entités pour lesquelles des modes de gestion similaires peuvent être instaurés et de 4 espèces à fort enjeu (Gentiane de Ligurie, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein et Spéléomante de Strinati).



© T. MALATRASI

Maître d'ouvrage

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie, DREAL PACA, DDTM

Opérateur Natura 2000

Métropole Nice Côte d'Azur

Période d'élaboration du DOCOB

Lancé au 1er Janvier 2013 pour la période 2013-2015

Comité de Pilotage

Président : M. Gérard MANFREDI, Maire de Roquebillière, Vice-président de la Métropole chargé de l'agriculture et de la forêt

Rédacteur du DOCOB

Métropole Nice Côte d'Azur (Pauline Chevalier)

Diagnostic écologique

Julien BARET (BIODIV), Vincent CARRERE (IF ECOLOGIE CONSEIL), Vincent RIVIERE, David SARREY et Delphine QUEKENBORN (GROUPE CHIROPTERES DE PROVENCE), Jérémy CUVELIER (O2TERRE)

Rédacteur de la note de synthèse

Métropole Nice Côte d'Azur (Pauline Chevalier)

1- NATURA 2000, le réseau des sites naturels européens

Le **réseau Natura 2000** a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites Natura 2000 désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : zones de protection spéciale (**ZPS**) désignées au titre de la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 (recodifiée en 2009/147/CE) concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** » ; zones spéciales de conservation (**ZSC**), ou sites d'importance communautaire (**SIC**) désignés au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats** ». Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

L'ambition de Natura 2000 est de **concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité** dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Chiffres Commission Européenne décembre 2013, Métropole Nice Côte d'Azur

	TERRE		MER	
	Nombre de sites	Surface (% territoire)	Nombre de sites	Surface
EUROPE 27	26 410* (22 865 DH + 5 286 DO)	787 767 Km ² (17.9 %)	2 960 * (2292 DH + 987 DO)	200 000 Km ²
FRANCE	1665 (1 313 DH + 352 DO)	69 000 Km ² (12.6 %)	211 (134 SIC + 77 ZPS)	41 000 Km ²
Région PACA	128 96 ZSC, PSIC, SIC + 32 ZPS	Environ 10 000 Km ² (38%)	13 (DO +3 DO)	4948 Km ²
Alpes-Maritimes	21* (20 DH + 3 DO)	1 654 Km ² (34 %)	3 (DH)	247 Km ²
Métropole Nice Côte d'Azur	12* (12 DH + 3 DO)	487 Km ² (33%)	1 site (DH)	90 Km ²

* sans doubles-comptes

Note de synthèse / DOCOB du site Natura 2000 FR9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » / Version finale du 19 août 2015

Natura 2000 en Europe

Le réseau terrestre couvre 18 % du territoire de l'UE et compte plus de 28 000 sites.

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages.

Natura 2000 en France

La désignation des sites s'est échelonnée entre 1998 et 2008, avec 2 principales vagues : 2002-2007 pour les sites terrestres et 2007-2009 pour les sites marins. Le réseau terrestre couvre 12.6 % du territoire national et compte près de 2 000 sites.

Natura 2000 en région PACA

Du fait de sa grande diversité écologique, PACA est une région portant une forte responsabilité. Son réseau Natura 2000 couvre 38% de la région (hors marin).

Natura 2000 dans les Alpes-Maritimes

Le réseau dans les Alpes-Maritimes comprend au total 27 sites Natura 2000 pour une superficie terrestre de 148 024 ha soit 34 % du territoire terrestre départemental. 91 communes sur 163, sont concernées.

- 21 sites au titre de la directive « Habitats » (4 pSIC, 14 SIC, 3 ZSC)
- 3 sites au titre de la directive « Oiseaux » (3 ZPS)
- 3 sites marins au titre de la directive « habitats »

Natura 2000 sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Une grande partie de la richesse écologique de la Métropole est reconnue par l'Europe au travers du classement de plus de 33 % de son territoire en zones Natura 2000 cela concerne 45 communes sur les 49 communes métropolitaines.

La Métropole compte 13 sites Natura 2000 dont 12 terrestres et 1 marin.

Sur ces 13 sites, elle élabore les documents d'objectifs (plan de gestion) de 3 sites,

- Natura 2000 Cap Ferrat
- Natura 2000 Chauves-souris de la Haute Tinée
- Natura 2000 Spéléomantes de Roquebillière

Et a en charge l'animation de 4 sites,

- Natura 2000 Vallons Obscurs
- Natura 2000 Adret de Pra Gazé
- Natura 2000 Brec d'Utelle et Natura 2000 Gorges de la Vésobie et du Var - Mont Vial - Mont Férier



Explorer les sites Natura 2000 : Europe: <http://natura2000.eea.europa.eu> France : <http://www.natura2000.fr>

PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

Métropole Nice Côte d'Azur <http://www.nicecotedazur.org/environnement/natura-2000>

2- LE DOCOB, LE COPIL : une démarche co-construite entre les acteurs locaux et les pouvoirs publics

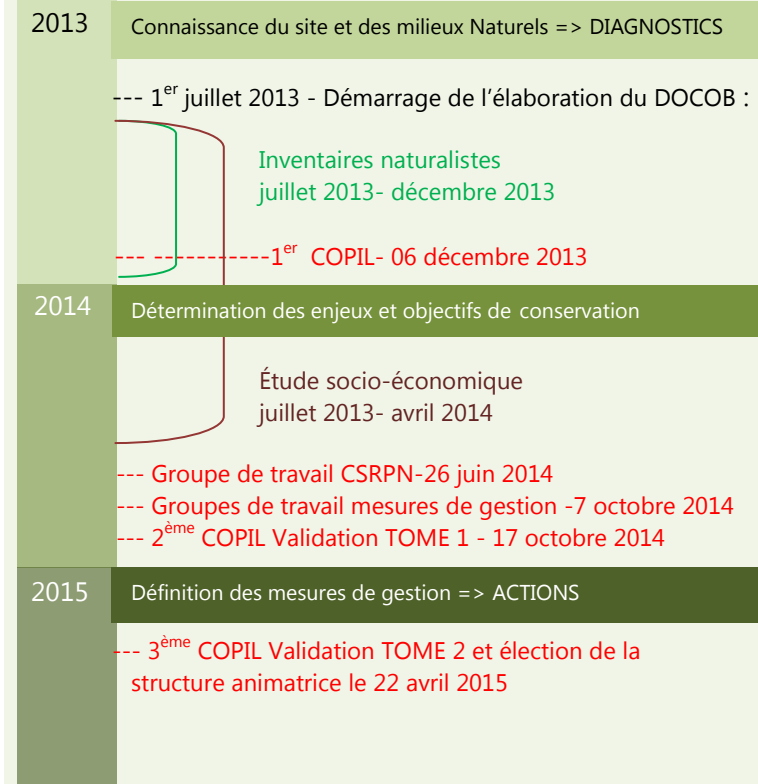
L'Europe tient compte de la nécessité pour chaque site Natura 2000 d'être géré localement en fonction des particularités du territoire concerné. **Il n'y a pas d'obligation de moyens, mais d'objectifs et de résultats.** Chaque État européen s'est doté d'outils pour mettre en œuvre les objectifs de Natura 2000. **La France** a opté pour une démarche volontariste de **gestion contractuelle** des sites et se traduit par l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB). La stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en février 2004 réaffirme ce choix d'une approche négociée nécessitant de mobiliser tous les acteurs. En PACA, depuis la loi sur le développement des territoires ruraux (fév. 2005), la majorité des DOCOB terrestres sont élaborés par des collectivités territoriales.

L'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière », confiée à la Métropole Nice Côte d'Azur et cofinancée à 100 % par l'État et l'Europe, est le résultat d'une étroite concertation avec les acteurs du territoire, au travers d'un **comité de pilotage (COPIL)** défini par arrêté préfectoral du 22 juin 2012 et présidé par Monsieur Gérard MANFREDI, Maire de Roquebillière et Vice-Président de la Métropole chargé de l'agriculture et de la forêt. Ce comité de pilotage, composé d'une soixantaine de membres représentant les principaux acteurs, suit au côté de la Métropole Nice Côte d'Azur le bon déroulement de cette démarche.

Le **DOCOB** du « Site à Spéléomantes de Roquebillière » ainsi élaboré dresse dans un premier tome un état des lieux à la fois écologique et socio-économique, puis propose dans un deuxième tome des actions à mettre en œuvre pour préserver la biodiversité du site. Les diagnostics ont nécessité une phase de terrain basée sur des inventaires et sur des entretiens avec les différents acteurs du territoire.

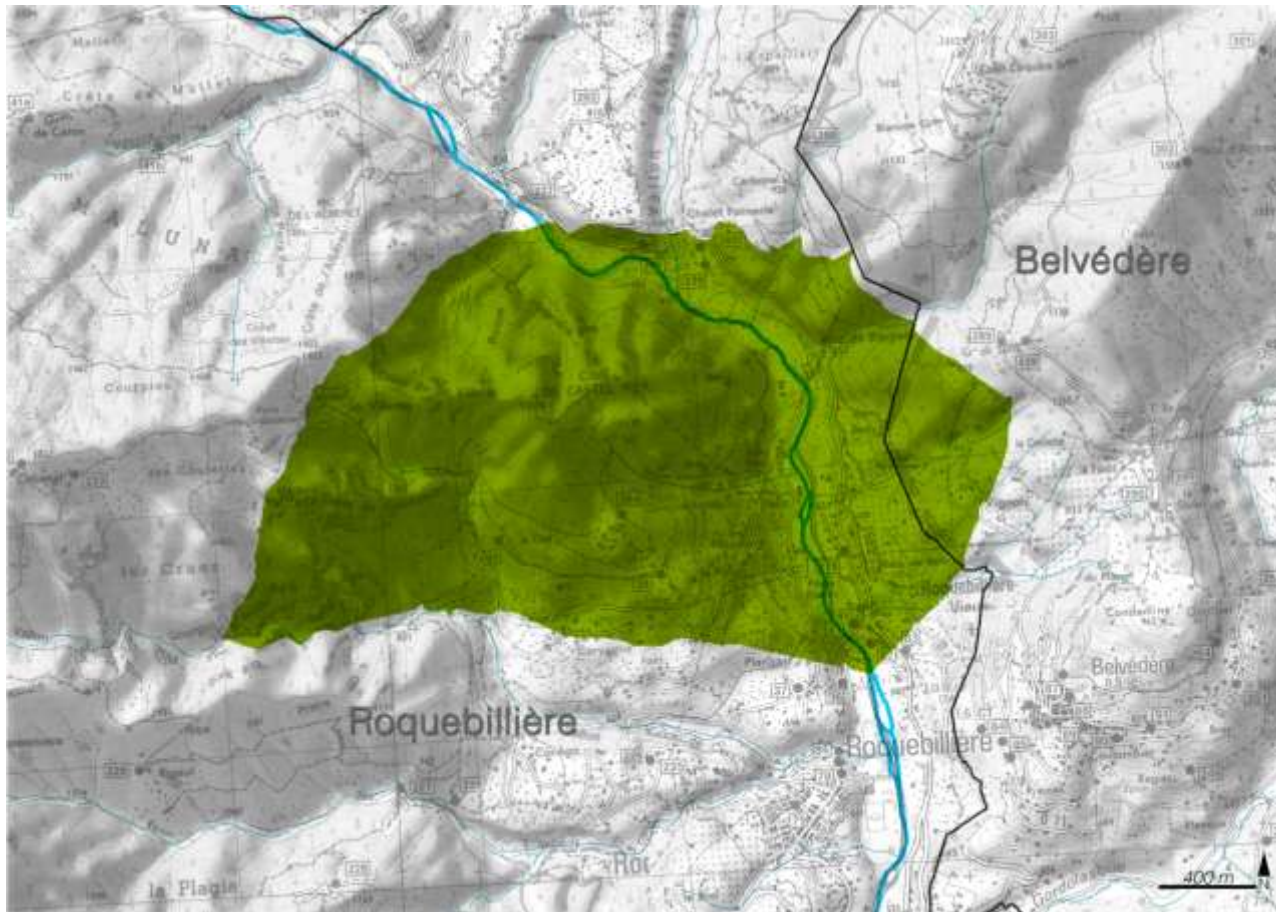
Des groupes de travail sur les thématiques « Agriculture, Forêt et Chasse », « Activités de loisirs, pêche et Aménagement du territoire » ont également été organisés et ont permis de réunir autour d'une même table les élus locaux, les services de l'État, les représentants de propriétaires et exploitants de biens ruraux, les gestionnaires d'infrastructures, les organisations professionnelles (agriculture, forêt, tourisme, etc.), les organismes consulaires, les associations (protection de la nature, chasse, pêche, etc.) et ce afin de déterminer en concertation les actions à mettre en œuvre.

PLANNING D'ÉLABORATION DU DOCOB



COPIL de validation du TOME 1, 17 octobre à Roquebillière

3- LA FICHE D'IDENTITE DU SITE



Historique désignation réglementaire :

SIC/ZSC FR9301562

Surface : 416 ha

Date consultation réglementaire :

Date transmission pSIC à Bruxelles : 12/1998

Date validation comme SIC par Bruxelles : 01/2013

Date arrêté ministériel désignation ZSC : 07/2015

Élaboration du DOCOB :

Le principe retenu par la Métropole Nice Côte d'Azur a été d'associer les acteurs du territoire dès la phase de l'inventaire ce qui a permis de dresser le diagnostic socio-économique du territoire. Ainsi plus de 50 acteurs du territoire ont été rencontrés au cours d'entretiens personnalisés (méthode privilégiée), de réunions thématiques ou encore d'entretiens téléphoniques.

De plus, une concertation avec les acteurs locaux a été réalisée en 2014, au travers de plusieurs groupes de travail thématiques (exemples : gestion des activités de pleine nature en milieu naturel, problématique de la fermeture des milieux et de la dégradation de forêts, gestion des milieux aquatiques en milieu artificiel...).

COPII :

- 12/07/2012 : désignation de l'opérateur,
- 06/12/2013 : présentation des premiers résultats des inventaires naturalistes et socio-économiques),
- 17/10/14 : validation du Tome 1,
- 22/04/15 : validation du Tome 2.

4- LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET ÉCOLOGIQUES

GÉOLOGIE/PÉDOLOGIE

Le substrat est essentiellement composé de **roches sédimentaires datant de l'ère secondaire**. Les points culminants que sont la Cime de Castel-Vieil (1306 m) et la Crête de Graissacan sont constitués principalement de calcaires et de dolomies du Jurassique avec quelques inclusions de calcaires, grès et marnes du Crétacé. Sur les versants de plus basse altitude, notamment en descendant vers le village de Roquebillière, les substrats sont composés d'éboulis plus ou moins anciens et fixés, qui reposent sur des gypses, calcaires, dolomies et cargneules du Trias, affleurant par endroits. Au-dessus de la Vésubie, on rencontre différents types d'alluvions dont certaines reposent sur des terrasses anciennes ; leur origine est fluvio-glaciaire et une partie d'entre elles date de la dernière période glaciaire (Würm). Le fond de la vallée est constitué d'alluvions fluviales récentes du Quaternaire.

Cette géologie complexe à dominante carbonatée est favorable à une variété de sols sur lesquels se développent différentes formations végétales. On rencontre sur les zones de forte pente, en particulier dans les tranches altitudinales supérieures, des sols superficiels recouverts d'une végétation herbacée clairsemée rase. Sur le reste du site, où la pente est moins prononcée, les sols sont plus profonds et accueillent des formations végétales plus denses telles que prairies (fauchées ou pâturées) et boisements.

TOPOGRAPHIE

Le relief du site Natura 2000 est très accidenté, l'altitude variant de 570 m au niveau de la Vésubie à 1423 m sur la Crête de Graissacan. La végétation est typique des étages supraméditerranéens à montagnards.

CLIMAT

Le site est soumis à un climat méditerranéen à influence montagnarde avec :

- des hivers doux et des étés chauds. Les données de température pour Saint-Martin-Vésubie présentent pour la période 2010-2013 une moyenne annuelle de 11°C. Le mois le plus chaud est août avec 21°C, et le plus froid janvier avec 3°C.
- des précipitations plus abondantes à l'automne et au printemps, connaissant une grande variabilité interannuelle. On constate un déficit hydrique estival atténué par les remontées d'air chaud humide venant du sud par les vallées, générant de fréquents orages.
- des vents dominants, parfois violents, proviennent du nord-nord-est et dans une moindre mesure du sud.

HYDROLOGIE / HYDROGRAPHIE

Le cours d'eau principal de ce site Natura 2000 est la Vésubie qui le traverse du nord au sud-est. Deuxième affluent du Var après la Tinée et d'une longueur de 32 km, elle possède un régime hydrologique de type pluvio-nival et des eaux fraîches, bien oxygénées et abondantes.

Le reste de la zone est assez sec et le réseau hydrographique y est peu développé : seuls quelques ruisseaux s'y rencontrent comme celui du Vallon d'Espaillart en rive gauche, du Vallon de Gourgas ou descendant des Villettes en rive droite. Ceux-ci sont alimentés par des sources dont certaines possèdent des eaux de très bonne qualité, telles que celle des Fontans.

5- LES DONNEES ADMINISTRATIVES

Localisation

Département	Intercommunalité	Commune		Surface communale	Surface communale en Natura 2000	Répartition du site Natura 2000 sur les différentes communes
06 – Alpes-Maritimes	Métropole Nice Côte d'Azur	06450	Belvédère	7 545 ha	28 ha	7 %
		06450	Roquebillière	2 567 ha	388, 55 ha	93 %

Documents de planifications

Documents d'Urbanisme (POS / PLU...)	- POS de Roquebillière du 16 janvier 1992 - Carte Communale de Belvédère du 24 mai 2011
SAGE / SDAGE	1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes (DTA) du 2 décembre 2003
Autres	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Trame Verte et Bleue (TVB) métropolitaine en cours d'élaboration, Agenda 21 métropolitain (2013-2018)

Zonages environnementaux

Parc Naturel National	Le site Natura 2000 n'est pas situé dans le Parc Naturel du Mercantour (cœur ou aire d'adhésion). Une partie de la commune de Belvédère appartient à la zone cœur du Parc national du Mercantour et également à l'aire d'adhésion du Parc.
Monument historique	1 monument historique
ZNIEFF	3 ZNIEFF : - ZNIEFF I « Forêt du Boréon – Mont la Passé - Cime de Montjoia » (6 131,5 ha), - ZNIEFF I « Massif du Tournaret et du Brec d'Utelle » (19 229,22 ha), - ZNIEFF II « Haute Vallée de la Vésubie et Vallée du Boréon » (522,74 ha)
Autres (Réserve de chasse, APPB, etc.)	1 réserve de chasse

Zonages du risque

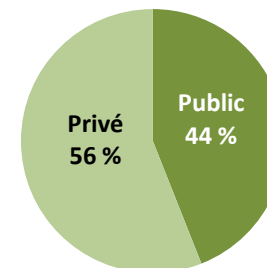
Risque Mouvement de terrain (PPRMT)	2 PPR mouvements de terrains prescrits en septembre 2001 sur Roquebillière (porté à connaissance du 18/06/05) et Belvédère (projet de porté à connaissance de juillet 2012)
Risque inondation (PPRI)	2 PPR inondation prescrits en septembre 2001 sur Roquebillière (carte d'aléas du 10/05/05) et Belvédère (projet de porté à connaissance de juillet 2012)
Risque Avalanche (PPRA)	1 PPR avalanche prescrit en septembre 2001 sur Belvédère (projet de porté à connaissance de juillet 2012)

Foncier et occupation des sols

Morcellement foncier important avec 2014 parcelles publiques ou privées appartenant à 609 propriétaires :

Propriétés de l'Etat	4 parcelles (5,44 ha soit 1,34 % du site)
Propriétés des communes	118 parcelles: - 5 appartenant à la commune de Belvédère (9,43 ha soit 2,32 % du site) - 113 appartenant à la commune de Roquebillière (211,39 ha soit 52,12 % du site)
Propriétés privées	1 877 parcelles (178,72 ha soit 44,07 % du site)
Autres propriétés	15 parcelles appartenant au Département des Alpes-Maritimes (0,60 ha soit 0,15 % du site)

Proportion des parcelles publiques et privées sur le site à Spéléomantes de Roquebillière :

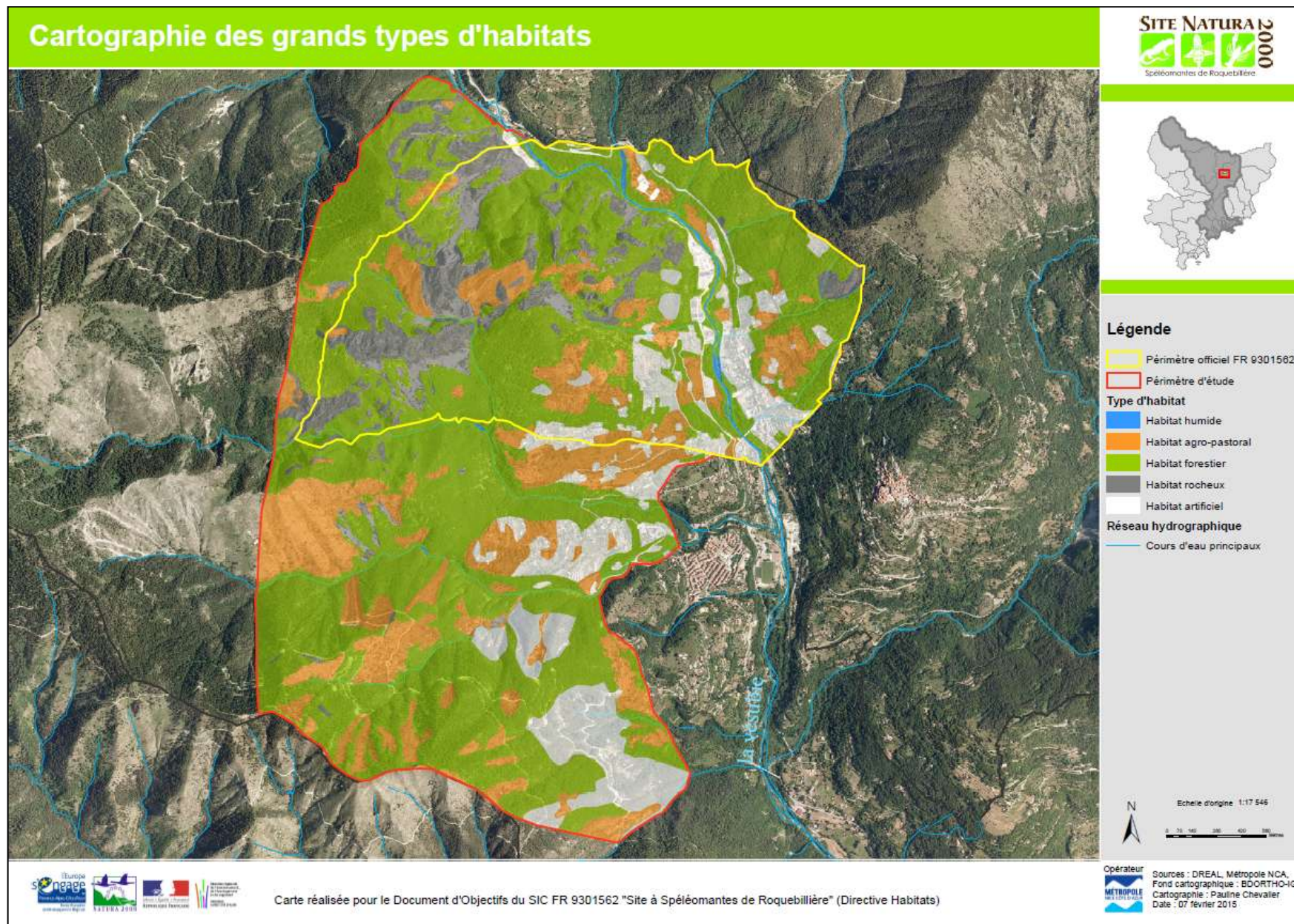


Occupation du sol

Comme pour l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, le site Natura 2000 est essentiellement constitué de zones forestières avec 83 % de couverture forestière selon l'Inventaire Forestier National (IFN 2004).

La dynamique naturelle des milieux est globalement progressive avec une densification et une maturation des boisements ainsi qu'un embuisonnement de certaines prairies, pelouses et garrigues. En 1948, à l'image du reste des Alpes, l'ensemble des milieux de faibles pentes et aux abords des fermes étaient mis en culture et la plupart des terrains accessibles soumis au pastoralisme, avec un très faible niveau de boisement sur le secteur. L'ouverture des prairies était donc importante à cette époque. Puis, avec le départ des agriculteurs à partir des années 60 et l'abandon progressif du pâturage et des terres labourables, la forêt a progressivement colonisé le site. Les terrasses anciennement exploitées pour l'agriculture ont commencé à s'embroussailler, tel qu'au niveau du secteur de Plangast. Le déclin progressif des surfaces prairiales s'est ensuite accentué à partir des années 70, phénomène qui s'explique par une diminution de la pratique de la fauche parallèlement au développement de l'urbanisation. Les milieux rocheux, primaires, et les milieux aquatiques sont quant à eux stables ou régulièrement renouvelés.

Carte de l'occupation du sol sur le site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière »



6- LE PATRIMOINE NATUREL

L'importante dénivellation présente sur ce site lui permet de recouvrir deux étages de végétation (supraméditerranéens et montagnards) qui accueillent une belle diversité d'habitats naturels.

Cette diversité d'habitats est favorable au développement d'une richesse et d'une originalité floristique importante. En effet si l'on considère la flore, ce site abrite des espèces endémiques, non spécifiques à la zone car réparties dans l'extrême sud-est de la France et parfois dans l'Italie frontalière, telles que : la Gentiane de Ligurie (*Gentiana ligustica*, endémique des Alpes maritimes et ligures), l'Aspérule à feuilles par six (*Asperula hexaphylla*, endémique franco-italienne), la Marguerite en forme de baguette (*Leucanthenum virgatum*, endémique des Alpes maritimes et ligures).

Il en est de même pour la faune avec la présence du Spéléomante de Strinati, amphibien endémique des Alpes maritimes et ligures, bien représenté sur le site et sa périphérie. Des populations importantes ont été identifiées sur certains secteurs, en particulier le long du sentier valléen de la Vésubie, sur le versant sud-est du massif de Castel Vieil (canal du Caire, ravin du Caire, le Mounart), au niveau des affleurements de Roque Pélaou, dans le vallon de Cervagne et celui des Imberts.

Il présente donc un intérêt écologique important justifiant pleinement sa désignation en Site d'Importance Communautaire.



Aspérule à feuille par six, *Asperula hexaphylla*, © S. Sant



Spéléomante de Strinati, *Speleomantes strinatii*, © T. Maltrasi

Habitats

33 habitats naturels dont **14** d'intérêt communautaire européens et **4 prioritaires**, ont été identifiés

Espèces

La présence de **16** espèces de l'annexe II, donc d'intérêt européen, est notée. Parmi elles :

- 1 espèce végétale : la Gentiane de Ligurie ;
- 7 espèces de Chauve-souris dont 2 potentielles : Barbastelle d'Europe, Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Grand Rhinolophe et Murin de Capaccini
- 1 espèce d'amphibien : le Spéléomante de Strinati présent en 23 stations ;
- 6 espèces d'insecte dont 4 potentielles : Damier de la Succise, Écaille Chinée, Noctuelle des peucédans, Laineuse du prunellier, Grand Capricorne et Lucane cerf-volant
- 1 espèce de poisson : le Blageon ;



Lis de pompone, *Lilium pomponium*, © V. Carrere

6.1 Habitats naturels et semi naturels

Un habitat naturel est une portion de la biosphère où sur une certaine étendue restent uniformes la biocénose et le biotope. Il désigne un milieu naturel dans lequel vit (« habite ») une espèce ou un groupe d'espèces. Les limites d'un habitat naturel sont généralement déterminées par celles de la phytocénose (végétation).

Parmi les 30 habitats naturels et 3 habitats anthropiques rencontrés lors des prospections de terrain sur l'ensemble du site, 14 habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats) dont 4 prioritaires ont été recensés. Ainsi sur les 415 ha du « Site à Spéléomantes de Roquebillière » 30% de la surface du site est couverte par des habitats d'intérêt communautaire et 3 % par des habitats prioritaires.

Les 14 habitats d'intérêt communautaire sont présentés ci-dessous par grand type de milieu. Pour chacun sont indiqués : les surfaces présentes sur le site, une description sommaire de l'habitat, l'état de conservation ainsi que l'enjeu déterminé en croisant la valeur patrimoniale aux différentes menaces présentes sur le site.

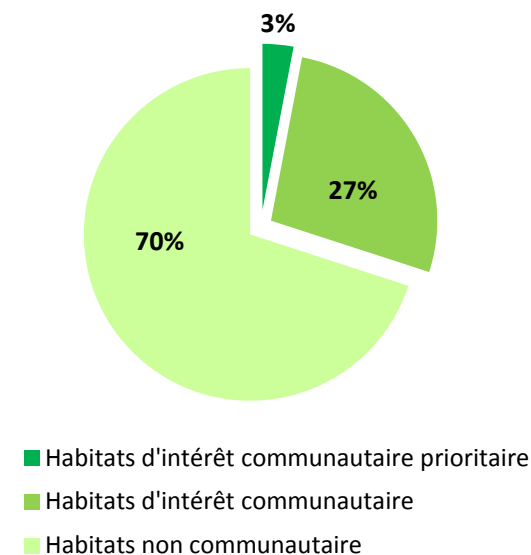


Caïre del Mel © T. Malatrasi



Eboulis pierreux, Castel Vieil © P. Chevalier

Répartition des habitats naturels sur le site à Spéléomantes de Roquebillière



6110* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*

L'habitat réunit les végétations pionnières à dominance de vivaces (souvent crassuléscentes) de dalles rocheuses calcaires plus ou moins horizontales. Ces végétations se développent sous divers climats (classe des *Sedo albi-Scleranthetea biennis*, alliance de l'*Alyso alyssoidis-Sedion albi*). En sont cependant exclues les communautés développées sur substrats artificiels (murs, enrochements, dalles de béton, etc.).

Habitat toujours très ponctuel, généralement inclus au sein de zones rocheuses ou d'ensembles pâturés plus vastes. Il se maintient assez bien dans le cas où il occupe des dalles et des vives rocheuses (état primaire) ; dans les autres cas (sur les crêtes et les plateaux), il tend à disparaître avec l'abandon du pâturage. Sur le site l'habitat est peu courant.

Surface sur le site
2,55 ha

État de conservation
Bon

Enjeu local
Fort



Pelouses rupicoles de crête sur le secteur de la tête d'Albéras © J.BARET

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Les pelouses calcicoles mésophiles se développent aux étages supra-méditerranéen et montagnard. Ce sont des habitats herbeux dominés par le Brome érigé et résultant d'activités agricoles extensives combinant fauche et pâturage. Elles sont reconnues pour leur richesse floristique et pour leur intérêt vis à vis de l'entomofaune.

Sur le site l'habitat est essentiellement représenté dans les secteurs de faible relief aménagés autour des villages de Roquebillière. Aujourd'hui, dans un contexte dominé par les milieux forestiers et arbustifs, il est menacé par les aménagements (urbanisation) et l'arrêt de l'entretien par fauche et pâturage.

Surface sur le site
6,85 ha

État de conservation
Bon

Enjeu local
Très fort



Banquettes agricoles avec des pelouses mésophiles sur Roquebillière © J. BARET

6430* Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Formations hautes d'espèces végétales herbacées non graminéennes : les « phorbes ». Leur développement est assez tardif (floraisons estivales, hormis le Pétasite hybride qui fleurit très tôt en saison, avant le développement de ses feuilles de très grande taille). C'est un habitat hygrophile qui occupe des sols alluviaux, des colluvions ou sur divers types de substrats libérant beaucoup d'éléments minéraux.

Il est apparu marginal sur le site, car identifié en un seul point particulier ; néanmoins la présence de hautes eaux tard en saison (juin-juillet) a peut-être masqué le développement potentiel de l'habitat le long de la Vésubie. Cette végétation est menacée par les espèces envahissantes (Impatiens et Solidage du Canada)

Surface sur le site
négligeable

État de conservation
Bon

Enjeu local
Fort



Grandes feuilles de Pétasite hybride en ripisylve de la Vésubie, au niveau d'une source © J.BARET

6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Les prairies maigres de fauches sont des habitats herbeux méso-hygrophiles généralement dominés par le fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) et résultant de l'action de l'homme pour la production de fourrage.

Leur conservation actuelle est assurée par des activités agricoles extensives de fauche. Un pâturage ovin de regain (de repousse après la première fauche) est parfois effectué. Cet habitat est menacé par les aménagements (urbanisation) et l'arrêt de l'entretien de fauche.

Surface sur le site

5,75 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Très fort



Prairies de fauche aux abords du village de Roquebillière © J.BARET

5110 Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*)

Formations supraméditerranéennes développées jusqu'à la base de l'étage montagnard, stables, structurées par le Buis (*Buxus sempervirens*). L'habitat est lié aux affleurements rocheux calcaires et aux pelouses xérophiles que le Buis peut coloniser. Seules les formations stables à Buis sont concernées par la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Sur le site l'habitat est bien typique et représentatif ; son état de conservation est bon et il est peu sensible. La non-intervention est préconisée sur cet habitat.

Surface sur le site

9,15 ha

État de conservation

Excellent

Enjeu local

Moyen



Pentes à Buis sur les versants de la Pointe de Siruol © J.BARET

5210 Matorrals arborescents à *Juniperus spp.*

Formations plus ou moins stables, structurées par le Genévrier rouge (*Juniperus phoenicea*). L'habitat est intimement lié aux végétations de yeuseraies rupicoles (UE 9340) dont il fait partie en faibles densités en général. Il concerne les formations présentant les recouvrements les plus denses, d'au moins 30% en genévriers. L'habitat à Genévrier rouge trouve son optimum de développement sur les sols rocaillieux et les corniches de falaises d'où il s'étend, appauvri, sur les vires rocheuses voire dans les fissures des parois verticales.

Sur le site les junipérais à Genévrier rouge sont rares mais bien conservés et peu menacés. Elles bénéficient de la préservation de l'ensemble des complexes rocheux.

Surface sur le site

0,65 ha

État de conservation

Excellent

Enjeu local

Moyen



Formations de Genévrier rouge sur les contreforts rocheux de la Cime de Castel Vieil © J.BARET

Habitats humides

3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*

Il s'agit des peuplements riverains à bois tendre dominés par le Saule drapé, *Salix elaeagnos*. Cet habitat est représentatif des transitions entre milieux montagnards et méditerranéens qui s'observent le long des cours d'eau méditerranéo-montagnards. Son existence et son évolution sont corrélés à une forte dynamique des cours d'eau. Ces peuplements pionniers sont adaptés à des crues violentes détruisant les parties aériennes qui se reconstituent ensuite par rejets de souche.

La conservation de ces formations passe par la préservation du régime des cours d'eau. Cet habitat est menacé par les modifications hydrauliques et les espèces envahissantes

Surface sur le site

1,83 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



Saulaies pionnières à saule drapé sur de petits affluents de la Vésubie © J. Baret

7220* Sources pétrifiantes avec formation de travertins

Les tufs et travertins sont des dépôts de calcite concrétionnés à l'air libre - dits « exokarstiques » - qui subissent les influences de cet environnement extérieur. Ils se forment généralement au niveau des sources et résurgences et également dans les eaux douces sans courant actif. Des cascades, des dômes, des barrages, des draperies ou des vasques peuvent être édifiés par les dépôts de carbonates en structure lamellaire.

Cet habitat est marginal sur le site ; on le rencontre au niveau du secteur de Graissacan. Il représente un fort enjeu de conservation du fait de son intérêt biologique et pour sa sensibilité notoire aux perturbations

Surface sur le site

négligeable

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



Cascades avec concrétions calcaires végétalisées dans le secteur de Graissacan © J. BARET

Habitats forestiers

91E0 *Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

« Ripisylves à Aulnes glutineux »

Les aulnaies-frênaies sont des végétations hygrophiles qui se maintiennent à proximité immédiate des cours d'eau ou bien au niveau des sources les alimentant.

Sur le site l'Aulnaie est bien représentée. Elle est distribuée en galerie étroite le long de la Vésubie. Habitat riche et sensible aux modifications hydrauliques et aux espèces envahissantes.

Surface sur le site

10,95 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



Ripisylve à Aulne glutineux au bord de la Vésubie © J. BARET

91E0 *Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

« Frênaies-ébraiaies des ripisylves évoluées »

Les frênaies alluviales sont des boisements humides qui se maintiennent essentiellement en fond de vallon, en bordure des ruisseaux et des rivières, sur des terrasses alluviales plus ou moins inondables, ou sur des pentes faibles colluvionnées situées en bas de versant.

Habitat riche et sensible aux aménagements et aux espèces envahissantes.

Surface sur le site
6,38 ha

État de conservation
Bon

Enjeu local

Fort



Frênaie-ébraiaie sur terrasse alluviale © J. BARET

9260 Forêts de *Castanea sativa*

Les boisements de châtaigniers sont des peuplements cultivés d'origine ancienne. Les châtaigneraies se retrouvent en France, en substitution des forêts feuillues caducifoliées, depuis les étages méditerranéen jusqu'au supraméditerranéen et collinéen supérieur. On les observe dans presque tous les contextes écologiques sur des sols acides ou décalcifiés, secs à frais.

Ces boisements sont situés en rive gauche de la Vésubie, à la faveur des sols les plus acides ou décalcifiés. Les châtaigneraies sont affectées par les maladies du fait de l'abandon des pratiques culturales. Elles sont menacées par la progression du Robinier faux-Acacia.

Surface sur le site
19,91 ha

État de conservation
Moyen

Enjeu local

Fort



Vestiges de Châtaigneraie en rive gauche de la Vésubie © J. BARET

9340 Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Les forêts de Chêne vert ou « Yeuseraies », sont des formations arborées très largement répandues en région méditerranéenne française. Les Yeuseraies rupicoles se développent en milieu rocheux. Ce sont des formations plus ou moins stables, structurées par le Chêne vert. Elles occupent les fissures les plus larges des parois rocheuses exposées. Ces différents types de yeuseraies abritent plusieurs espèces végétales patrimoniales et sont un habitat d'espèces pour des chauves-souris forestières.

Les Yeuseraies sont bien conservées et peu sensibles et peu soumises aux interventions humaines.

Surface sur le site
5,75 ha

État de conservation
Excellent

Enjeu local

Moyen



Yeuseraies rupicoles en falaises calcaires © J. BARET

Habitats rocheux

8130 Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

Cet habitat concerne les étages supraméditerranéen, montagnard et subalpin inférieur, en zones calcaires. Il s'agit de pierriers mobiles à éléments fins occupant des pentes souvent fortes. Ils peuvent être recouverts par une couche de cailloux d'épaisseur très variable, pouvant atteindre un mètre, composée d'éléments moyens et grossiers. Leur mobilité est plus ou moins importante selon le degré de la pente et de colonisation par la végétation. Le degré de recouvrement végétal est faible, souvent inférieur à 10%.

Les végétations d'éboulis sont assez présentes sur le site au sein de complexes rocheux (secteurs de Castel Vieil et contreforts de la pointe de Siruol essentiellement). C'est habitat d'intérêt local, stable dans le temps, est assez sensible mais peu menacé.

Surface sur le site
18,93 ha

État de conservation
Excellent

Enjeu local
Moyen



Pierriers ébouleux sur le pourtour de la Cime de Castel Vieil © J. BARET

8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Végétation typique des fentes de falaises calcaires des Alpes sud-occidentales, entre les étages supraméditerranéen et sub-alpin, à diverses expositions. La flore y est concentrée au niveau des fissures des rochers. Elle est très spécialisée et présente des espèces originales, avec certaines endémiques locales.

Les parois calcaires du site sont relativement peu accessibles. Elles ont conservé une bonne structure et peu de menaces semblent les concerner. La non-intervention est à privilégier.

Surface sur le site
35,65 ha

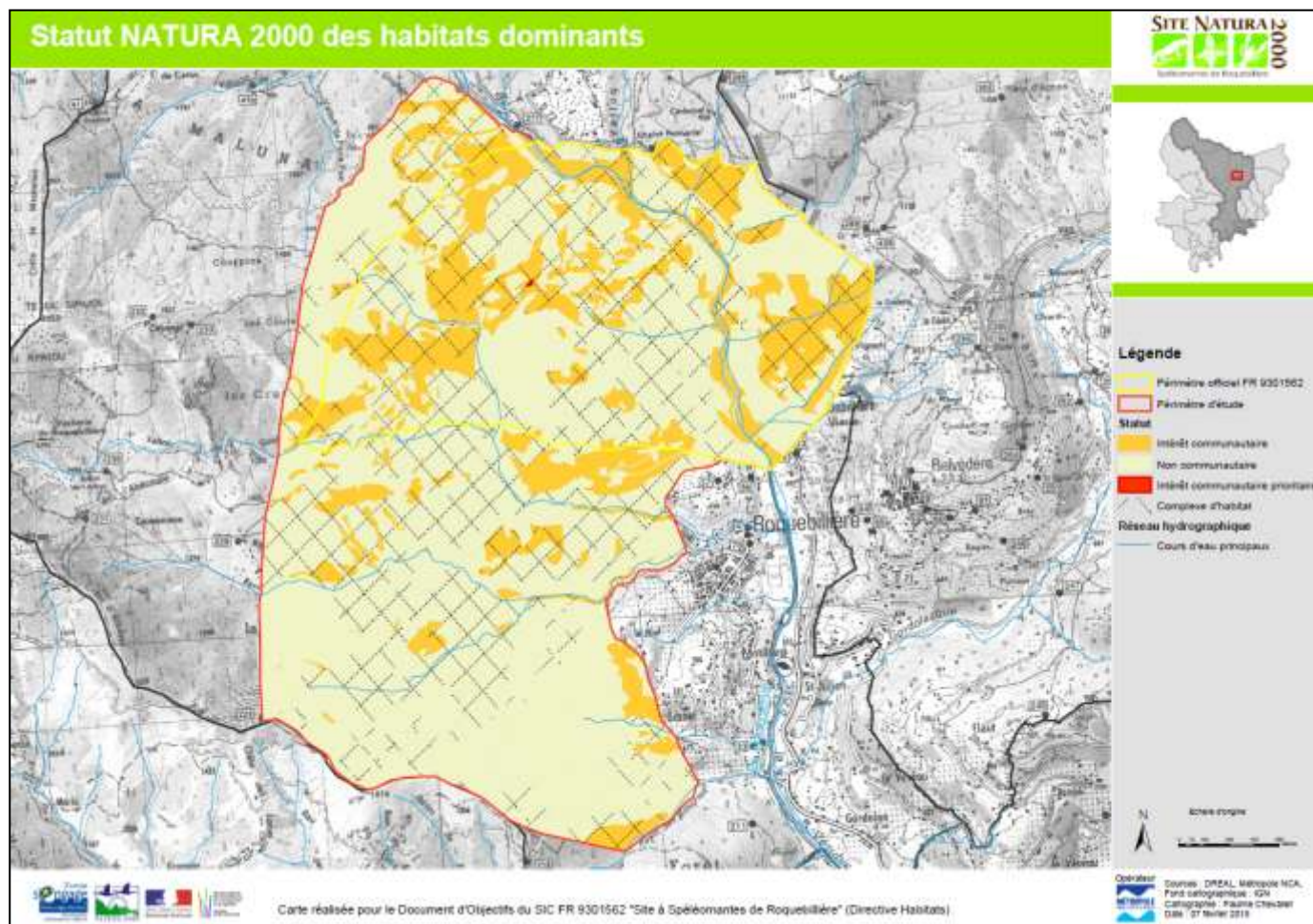
État de conservation
Excellent

Enjeu local
Fort



Saxifraga callosa au sein de son habitat dans le secteur de la tête d'Alberas © J. BARET

CARTE DES STATUTS DES HABITATS AU NORD ET AU SUD DU SITE NATURA 2000



La définition de complexes d'habitats naturels s'est avérée nécessaire pour la représentation des ensembles d'habitats particulièrement imbriqués impossibles à individualiser même à grande échelle. Trois types de complexes ont été utilisés :

- **les « mosaïques d'habitats »** facilitent la visualisation d'ensembles d'habitats distincts les uns des autres, mais de trop faible surface pour être figurés en tant qu'habitats élémentaires à l'échelle de rendu (ex. mosaïques de milieu rocheux dans une garrigue, pentes comprenant des falaises, éboulis et replats de corniches, etc.). La représentation de plusieurs habitats d'un milieu en évolution, occupant parfois des strates différentes en une même place est ainsi possible (ex. pelouses en voie d'embuisonnement ou de boisement).
- **les « superpositions d'habitats »** permettent la représentation d'habitats occupant des strates différentes en une même place (ex. boisements clairs superposés en « sur-étage » sur des milieux herbeux, etc.).
- **les « mélanges d'habitats »** sont constitués de plusieurs habitats mêlés entre eux sans qu'aucune logique apparente (topographie, stratification, échelle, etc.) ne semble régir leur agencement. Il s'agit souvent des caractéristiques inhérentes à des conditions édaphiques, climatiques voire historiques (ex. mélange de pelouses de différents types, mélanges de conifères au sein d'un même peuplement, etc.).



6.2 La flore patrimoniale

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire de la flore (DH Annexe II) était répertoriée dans le SIC. Il s'agit de la Gentiane de Ligurie, *Gentiana ligustica*, R. Vilm. & Chopinet (UE 1386). Les stations historiques de l'espèce ont été retrouvées et de nombreuses autres stations ont été découvertes dans le cadre de cette étude.

1656 Gentiane de Ligurie

La Gentiane de Ligurie est une espèce endémique des Alpes maritimes et ligures franco-italiennes. En France, on la rencontre uniquement dans la partie orientale du département des Alpes-Maritimes (entre 450 et 2400 m d'altitude). Plus à l'ouest et au nord, elle devient plus rare et la Gentiane à feuilles étroites la remplace.

L'espèce est présente sur le site dans l'essentiel de ses habitats de prédilection que constituent les vires à Sésélière bleuâtre, situées sur des pentes rocheuses calcaires fraîches en exposition nord. L'espèce est maintenant répertoriée en 25 stations sur le site même et en périphérie (zone d'étude complémentaire). La Gentiane de Ligurie n'est pas menacée à l'échelle de sa population globale, mais certaines stations situées en limite d'aire pourraient être en sursis du fait de l'abandon des pratiques agro-sylvo-pastorales.

Abondance

121 pieds ont été dénombrés répartis sur 25 stations

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



© J. BARET

Autre flore patrimoniale



Aspérule à feuilles par six, *Asperula hexaphylla*, liste flore protégée territoire national © S. Sant

Lis Turban, *Lilium Pomponium*, annexe V Directive Habitats © V.CARRERE



Fritillaire à involucre, *Fritillaria involucrate*, endémique au sens large © S. Sant



Primevère marginée, *Primula marginata*, liste flore protégée territoire national © S. Sant



Circée de Paris, *Circaea lutetiana*, Listes flore protégée territoire national et PACA © S. Sant

6.3 La faune patrimoniale

Le site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » bénéficie d'une grande variété de milieux favorable à la présence d'une faune riche et remarquable dont 16 espèces Natura 2000 annexe II.

Celles-ci sont décrites ci-dessous.

Pour chaque espèce sont indiqués, l'abondance sur chaque site, une description de l'espèce, l'état de conservation ainsi que l'enjeu déterminé en croisant la valeur patrimoniale aux différentes menaces présentes sur les sites.



Amphibiens

1994 Spéléomante de Strinati

Le Spéléomante de Strinati est un urodèle de taille inférieure (maximum 130 mm) à celle des salamandres avec lesquelles il peut être confondu. C'est une espèce endémique de l'extrême sud-est de la France (04 et 06) et du nord-ouest de l'Italie (Ligurie) - Répartition mondiale restreinte.

Les principales zones d'observations sont situées le long du sentier valléen de la Vésubie, sur l'ensemble du versant sud-est du Massif de Castel Vieil (canal du Caïre, ravin du Caïre, Mounart) et au versant nord du massif, sur les affleurements de Roque Pélaou, au sein d'une carrière en activité. Excellent état de la population. Maintien possible via des modifications d'usages (0 phytosanitaire, restauration de murets en pierre sèche, utilisation de gabions).

Abondance
29 stations

État de conservation
Excellent

Enjeu local
Fort



© V. RIVIERE



Chauves-souris

1308 Barbastelle d'Europe

La Barbastelle d'Europe a été contactée sur deux points d'écoute situés en milieu forestier, dont un seul se localise au sein de la zone Natura 2000 dans le vallon de Sape Valcrose. Les boisements en présence pourraient accueillir des abris de cette chauve-souris, cependant les longues distances qu'elle peut parcourir en une nuit ne permettent pas d'affirmer qu'elle y gîte. Les habitats du vallon de Gourgas lui sont également favorables, ainsi que les sapinières âgées de la forêt communale de Roquebillière.

Reproduction non mise en évidence mais fortement suspectée au regard du nombre de contacts malgré une prospection faible. Habitats de chasse avérés sur le site. Présence de vieux arbres favorables pour des gîtes. Risque modéré sur les forêts car activité sylvicole très faible. Populations présentes à proximité avec possibilité de colonisation du site.

Abondance
Notée sur 2 points d'écoute

État de conservation
Moyen

Enjeu local
Fort



© D. SARREY

1304 Grand Rhinolophe

L'espèce n'a pas été contactée sur l'ensemble de la zone d'étude mais elle est avérée sur d'autres sites Natura 2000 à proximité (20 km). La mosaïque de milieux naturels est favorable au Grand Rhinolophe, et il pourrait y chasser ; en revanche, les potentialités de gîtes sont plus limitées et la présence de colonies au sein du site Natura 2000 semble peu probable.

Populations présentes à proximité sur Utelle et dans la Roya avec possibilité de colonisation sur le site.

Abondance
Potentiel

État de conservation
Non évalué

Enjeu local
Moyen



© D. SARREY

1303 Petit Rhinolophe

Dans la zone Natura 2000, le Petit rhinolophe a été contacté à plusieurs reprises, en chasse, sur un seul point d'écoute, dans un boisement dense et humide du vallon de Sape Valcrose. Il semble affectionner les coteaux occupés par les châtaigneraies et les chênaies pubescentes où il chasse. Comme il s'éloigne peu de son gîte durant la nuit, il est possible que ce dernier se trouve à proximité de la zone Natura 2000 ; les petits tunnels du canal du Caïre peuvent en particulier abriter des individus en hibernation ou en estivage.

Populations présentes de part et d'autre dans le Cians et la Roya avec possibilité de recolonisation.

Abondance
Noté sur 1 point
d'écoute

État de conservation
Moyen

Enjeu local
Moyen



© D. SARREY

1310 Minioptère de Schreibers

Espèce à très forte valeur patrimoniale en PACA, mais cette chauve-souris n'a été contactée qu'en chasse sur un seul point d'écoute, situé en dehors de la zone Natura 2000 dans le vallon des Imberts, au sein d'un boisement âgé de feuillus et à proximité de sa lisière. Le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire n'offrent pas de potentialités de gîte pour cette espèce.

Habitats de chasse présents et peu menacés. Pas de population importante à proximité.

Abondance
Noté sur 1 point
d'écoute

État de conservation
Moyen

Enjeu local
Faible



© D. SARREY

1323 Murin de Bechstein

Espèce forestière très rare en PACA. Il a été contacté sur deux points d'écoute dont l'un se trouve au sein de la zone Natura 2000 en contexte périurbain mais suffisamment boisé pour constituer un corridor forestier entre les chênaies de la Cime de Castel Vieil et la vallée de la Vésubie, ce qui représente un élément important pour ce type d'espèces.

Les forêts sont des habitats de chasse avérés et de gîtes potentiels (en particulier les châtaigneraies) sur le site. Le risque est modéré car l'activité sylvicole est très faible.

Abondance

Noté sur 2 points d'écoute

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Fort



© R. Colombo

1321 Murin à oreilles échancrées

Lors des inventaires, la présence de cette espèce en chasse ou en transit a été notée sur deux points d'écoute situés dans les vallons de Sape Valcrose et des Imberts, en contexte boisé frais et humide. Le Murin à oreilles échancrées peut aussi utiliser la vallée de la Vésubie comme terrain de chasse et corridor de déplacement. Un individu a été observé en estive dans l'un des tunnels du canal de Caire en 1991 mais en dehors du site Natura 2000.

Gîtes inconnus, statuts de reproduction inconnus, milieu assez spécialisé sur le site.

Abondance

Noté sur 2 points d'écoute

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Moyen



© D. SARREY

1316 Murin de Capaccini

Il n'y a pas eu de contact avec cette espèce lors des inventaires, mais elle est avérée sur la vallée de la Vésubie un peu plus en aval. Etant donné les distances que peut parcourir cette espèce et les habitats présents sur la zone Natura 2000, elle y est potentielle en chasse ou en transit.

Une colonie de reproduction non négligeable est située à proximité du site. Risque éventuel de destruction des gîtes (hors site).

Abondance

Potentiel

État de conservation

Non évalué

Enjeu local

Moyen



© D. SARREY



Autres mammifères

Loup

Les inventaires sont gérés par l'Etat avec un suivi hivernal et un suivi estival. Les données ont été récupérées auprès de l'ONCFS en charge du suivi de cette espèce sur le territoire concerné.

Le site Natura 2000 est inclus dans le territoire de la meute dite de « Vésubie-Tinée ». De nombreux indices de présence du Loup sont recensés sur les communes de Roquebillière et de Belvédère, mais peu au sein même du site Natura 2000. Bien que ce mammifère puisse se retrouver dans l'ensemble de la zone étudiée, les boisements apparaissent plus favorables comme terrains de chasse et lieux de refuge. Cependant, les ressources alimentaires y semblent faibles : lors de nos prospections, très peu d'espèces de proies potentielles (Chamois, Chevreuil, etc.), ont été vues.



© Parc du Mercantour



Insectes

1065 Damier de la Succise

Le Damier de la succise est un papillon de jour de taille moyenne (longueur de l'aile antérieure : 15-25 mm) appartenant à la famille des Nymphalidae. Cette espèce se développe dans les milieux ouverts secs et caillouteux, souvent en pente en exposition sud ou est. Signalé au Formulaire Standard de Données (FSD), ce papillon n'a pas été recensé lors des inventaires de terrain de 2013 réalisés trop tardivement pour l'observation des adultes. La recherche des œufs et des chenilles sur sa plante-hôte, la Céphalaire blanche, s'est révélée infructueuse. Cette espèce végétale est dispersée sur le site Natura 2000, on la rencontre surtout au sud de la zone, en particulier le long du sentier valléen de la Vésubie, entre les lieux dits « le Pous » et « les Villettes » ; quelques pieds se retrouvent sur le versant sud de la Cime de Castel Vieil. Habitat et plante-hôte assez bien représentés sur le site mais peuvent être menacés par la fermeture des milieux

Abondance

Espèce potentielle, plante-hôte notée dans au moins 4 secteurs

État de conservation

Non évalué

Enjeu local

Moyen



© V. CARRERE

1078 Ecaïlle Chinée

L'Ecaïlle chinée n'a été observée qu'en une seule localité du site Natura 2000 : au niveau de « la Clua » dans un boisement de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) où un individu a été vu le 21 août 2013.

Cette espèce affectionne les milieux forestiers clairs et frais. L'ensemble des boisements du sud de la zone lui semble favorable.

Abondance

Observée dans 3 secteurs

État de conservation

Excellent

Enjeu local

Faible



© V. CARRERE

1074 Laineuse du prunellier

Ce papillon de nuit de petite envergure (27-35 mm) de la famille des Lasiocampidae vole en une seule génération en septembre et octobre. Dès leur éclosion au mois d'avril, les chenilles construisent un nid de soie communautaire sur leur arbuste-hôte (principalement Aubépines - *Crataegus monogyna* et *Crataegus laevigata*, et Prunellier - *Prunus spinosa*). La Laineuse du prunellier, mentionnée au FSD, n'a pas été observée lors des prospections de 2013 trop tardives pour la recherche des nids de chenilles. Les habitats habituellement fréquentés par l'espèce sont les haies, les fruticées, les lisières forestières, les boisements clairs, riches en Aubépines et en Prunellier, qui sont ses principales plantes-hôtes. La moitié sud du site, où les pentes sont moins prononcées, accueille des milieux favorables, en particulier les manteaux arbustifs, fruticées et haies. Habitat potentiellement menacé par la dynamique végétale et l'arrachage des haies

Abondance
Espèce potentielle

État de conservation
Non évalué

Enjeu local
Moyen



Sources : internet

4035 Noctuelle des Peucédans

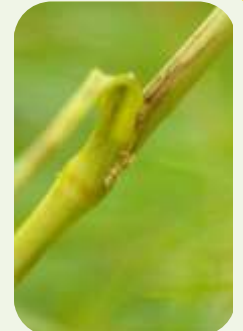
Papillon nocturne de grande taille (envergure : 48-68 mm) de la famille des Noctuidae, la Noctuelle des peucédans se rencontre à l'état adulte de mi-septembre à début novembre. Les chenilles se développent à l'intérieur d'une plante-hôte, le Peucédan officinal (*Peucedanum officinale*), pendant le printemps. L'espèce fréquente les milieux ouverts à semi-ouverts secs sur substrat calcaire, souvent en lisière de boisement.

Cette noctuelle a été découverte sur la seule station de Peucédan officinal recensée lors des prospections de 2013 sur l'ensemble de la zone étudiée. La plante-hôte n'étant pas connue au sein du site Natura 2000, il est peu probable que ce papillon s'y reproduise.

Abondance
1 station à faible effectif

État de conservation
Moyen

Enjeu local
Faible



© V. CARRERE

1083 Lucane cerf-volant et 1088 Grand Capricorne

Ces deux insectes font partie des plus grands coléoptères européens (jusqu'à 55 mm pour le Grand Capricorne et 85 mm pour le Lucane) ; ils appartiennent respectivement à la famille des Cerambycidae et à celle des Lucanidae. Leurs larves sont xylophages : chez le Grand Capricorne, elles consomment le bois sénescant des parties aériennes (branches...) des chênes, tandis que celles du Lucane se nourrissent des racines des arbres (principalement les chênes) morts ou dépérissant. Ces espèces se rencontrent donc préférentiellement dans les chênaies matures comportant de vieux arbres.

Ces coléoptères n'ont pas été observés et ne sont pas mentionnés au FSD. Cependant, certains habitats leur sont favorables au sud du site, dans le secteur de « la Clua » : des boisements clairs avec quelques vieux chênes pubescents dans lesquels leurs larves pourraient se développer.

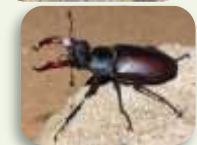
Abondance
Espèce potentielle dans les
chênaies matures

État de conservation
Non évalué

Enjeu local
Faible



© Y. Braud Entomia





1163 Chabot

Le Chabot (*Cottus gobio*) est un petit poisson benthique qui affectionne les eaux pures et courantes, fraîches et bien oxygénées de l'étage planitiaire à montagnard. Les cours d'eau à courant fort lui sont propices du fait de la diversité des profils en long (alternance radiers-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits. L'espèce n'est pas menacée au niveau européen mais peut l'être à l'échelle locale en raison de la pollution des eaux, des recalibrages des cours d'eau ou des pompages.

Au niveau de la zone d'étude, le Chabot est avérée sur le tronçon de la Vésubie (données ONEMA 06). Les potentialités de développement de l'espèce sur la zone d'étude sont jugées fortes à très fortes. Peut être affecté par la pollution des cours d'eau.

Abondance

Avéré mais effectifs inconnus

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Moyen



Autre faune patrimoniale



Lézard vert, *Lacerta bilineata bilineata*, © S. Sant



Vipère aspic, *Vipera aspis*, © S. Sant



Grand Nègre des bois, *Minois dryas*, © V.Carrère



Azuré des orpins, *Scolitantides orion*, © V.Carrère



Aigle Royal, *Aquila chrysaetos*, annexe II Directive Oiseaux © Y.DELEPINE -LPO



Salamandre tachetée, *Salamandra salamandre*, ©S. Sant



Anguille européenne, *Anguilla anguilla*, en danger critique d'extinction liste rouge française © S. Sant



Circaète Jean-le-Blanc, *Circaetus gallicus*, annexe II Directive Oiseaux © JC. Tempier

Toutes les chauves,-souris, reptiles et amphibiens sont protégés sur le territoire national.

7 - LES ACTIVITÉS HUMAINES

L'objectif du réseau Natura 2000 est de préserver la richesse écologique des sites naturels tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles sur celui-ci. Pour ce faire il a été nécessaire, en parallèle à l'élaboration du diagnostic naturaliste, de réaliser un état des lieux des activités humaines et des usages présents sur ces sites Natura 2000 et sur les deux communes concernées.

Le principe retenu par la Métropole Nice Côte d'Azur a été d'associer les acteurs du territoire dès la phase de l'inventaire ce qui a permis de dresser le diagnostic socio-économique du territoire. Ainsi plus de 80 acteurs du territoire ont été rencontrés au cours d'entretiens personnalisés (méthode privilégiée), de réunions thématiques ou encore d'entretiens téléphoniques.

Pour la réalisation de ces entretiens, une méthode hiérarchisée et itérative a été suivie permettant d'aller du niveau d'information le plus général vers le plus précis. Le président du comité de pilotage ainsi que les maires des communes ont joué un rôle déterminant dans l'identification des acteurs à interroger et à associer à la démarche.

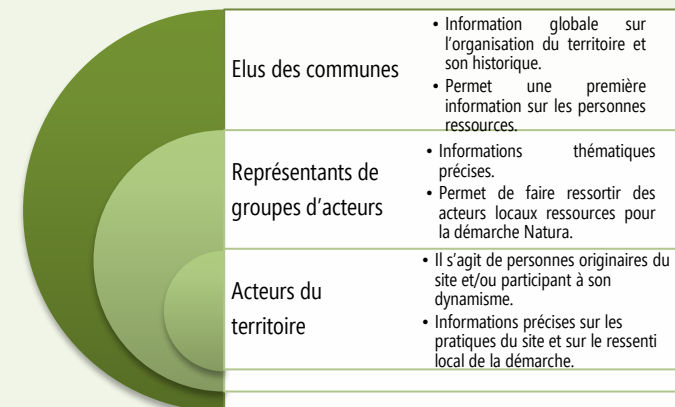
Les données récoltées lors de la réalisation de cette étude socio-économique sont reprises de manière synthétique ci-dessous.



Vue sur Roquebillière et le site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » © T. MALATRASI

+ de **50** acteurs du territoire rencontrés

Démarche de l'enquête des personnes ressources :



Catégorie d'acteurs consultés au cours de la phase d'élaboration du volet socio-économique du DOCOB du site à Spéléomantes de Roquebillière :

	Personnes rencontrées ou contactées
Élus des communes	2
Services techniques des collectivités	6
Agriculture	11
Forêts	6
Chasse	2
Pêche	4
Activités commerciales et industrielles	6
Sports de pleine nature	9
Tourisme/ Urbanisme et aménagements	5
Total (Mars 2014)	51

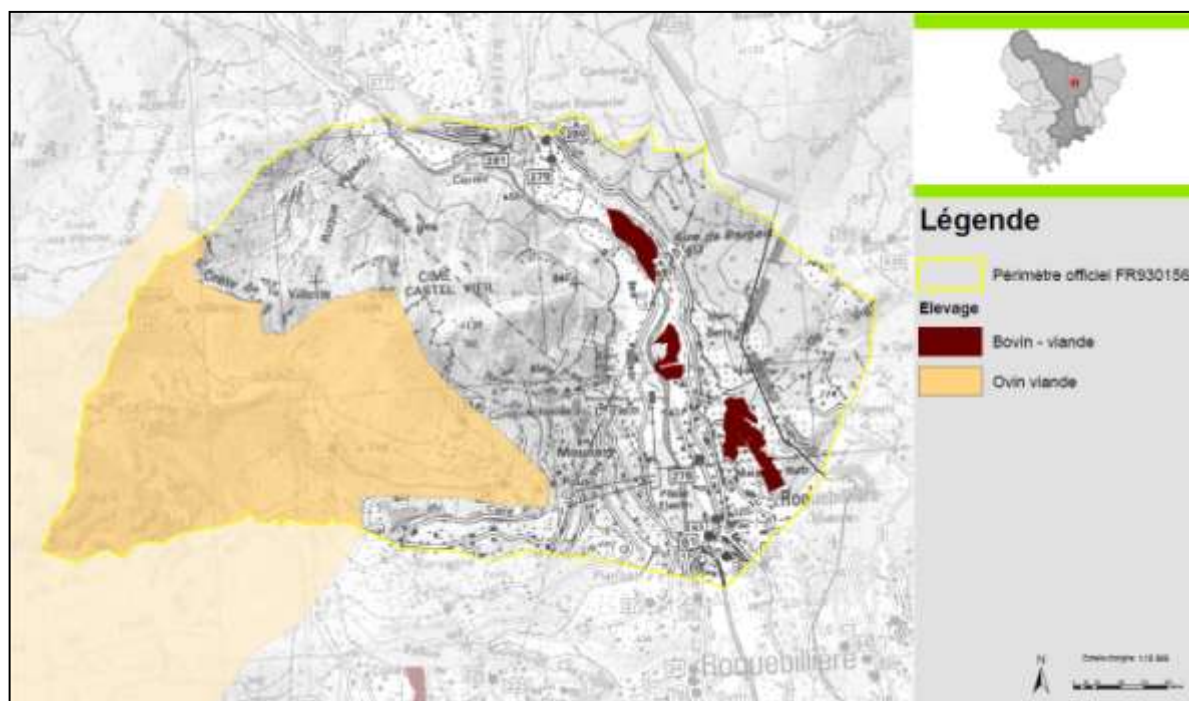
7.1 L'agriculture

Les pratiques agricoles au sein du site Natura 2000 sont liées exclusivement à l'élevage ovin et bovin viande. Seuls 2ha du site sont encore fauchés. A noter également un pastoralisme en forêt bien présent et la présence de vieux châtaigniers qu'il serait intéressant de restaurer et de (re)convertir en verger de production.

Les espaces agricoles hormis ceux voués à l'élevage sont en régression. Les terres labourables ont tendance à être laissées en friches et des zones embroussaillées ne sont plus pâturées (secteurs de la Clue, du Pous et des Villettes). Or, leur conservation est nécessaire tant du point de vue de l'activité agricole que pour permettre de limiter la fermeture des milieux et maintenir un paysage ouvert. On constate ainsi la disparition progressive des parcelles de prairies sèches sur les terrasses anciennement exploitées au profit de jardins résidentiels, tel qu'au niveau du secteur de Plangast, entraînant la banalisation du milieu. La pression de prédation lupine, qui fragilise la filière de l'élevage, joue également un rôle dans la modification des pratiques d'élevage qui peuvent entraîner notamment du surpâturage localisé lors de l'utilisation de parc de nuit.

A long terme, il est donc à craindre l'abandon de la pratique agricole professionnelle, la fermeture des milieux sur ce site Natura 2000 et par conséquent la perte de certains habitats naturels et d'espèces.

La carte suivante montre la répartition de l'agriculture sur les sites.



ÉLÉMENTS CLÉS

- L'élevage comme activité agricole dominante ;
- Des pratiques extensives voir en déclin, entraînant un risque de banalisation et de fermeture du paysage sur le site.
- Une apiculture exercée par des particuliers ;
- De nombreuses initiatives menées par les différents acteurs ;

Activité agricole essentiellement pastorale

- 1 éleveur professionnel ovin/bovin viande sur Roquebillière ;
- 1 éleveur professionnel bovin viande sur Roquebillière ;
- 2 éleveurs bovins viandes exerçant l'élevage en tant qu'activité secondaire

Activités agricoles secondaires

Fauche et apiculture

ENJEUX

- Maintenir un pastoralisme extensif, jouant un rôle important dans l'entretien des milieux ouverts, dans un contexte difficile de prédation lupine (modification des pratiques pouvant entraîner un surpâturage ou abandon de certaines zones qui risqueraient de se refermer) ;
- Valoriser les activités agricoles du site et aider à la rénovation des systèmes d'irrigation ;



Terrasses agricoles du quartier du Mounar et de Plangast
© P. CHEVALIER

7.2 La sylviculture

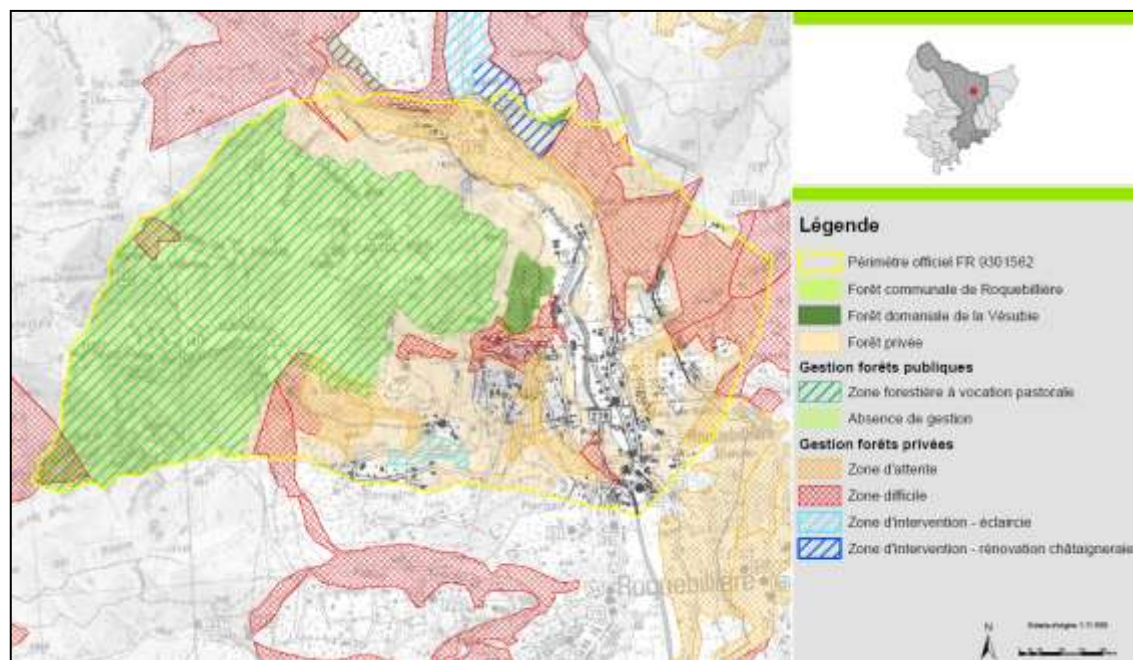
Le site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » est constitué à plus de 83 % de zones forestières selon l'Inventaire Forestier National (IFN 2004). La forêt existe sous trois statuts de propriétés sur le site Natura 2000 : domanial, communal et privé. Sur les 416 ha du site, 43,7 % sont en forêts publiques et 41,5 en forêts privées.

► Le parcellaire forestier privé, appartenant à un grand nombre de propriétaires, est très morcelé et se situe souvent dans des secteurs difficiles d'accès, ce qui limite l'existence d'une véritable gestion sylvicole ; aucun plan simple de gestion.

► Dans les forêts publiques, aucune exploitation sylvicole n'est présente en raison d'une topographie difficile (pentes fortes, affleurements rocheux, etc.), d'un manque de desserte et de la qualité relative du bois. Les seules coupes réalisées sont celles d'éclaircies ou d'extraction de chablis (bois secs et dépérissants) ; des travaux de régénération sont parfois réalisés. Aucune replantation ou boisements destinés à stabiliser le terrain n'ont été réalisés depuis 20 ans. La régénération naturelle et le pastoralisme sont les objectifs de gestion principaux sur les parcelles forestières communales situées dans le site Natura 2000.

En ce qui concerne les châtaigneraies présentes au nord est du site, qui ne sont plus entretenues, une réhabilitation de ces boisements serait bénéfique pour la conservation à long terme de ces habitats d'intérêt communautaire.

La carte suivante montre le statut foncier des forêts et la gestion mise en œuvre.



ÉLÉMENTS CLÉS

- Un peuplement forestier majoritairement composé de pins sylvestres, de feuillus (érables à feuille d'aubier, charme houblon, chêne, noisetier, etc.), de pins noirs et de quelques sapins ;
- 3 statuts de propriété des forêts avec :
 - La forêt communale de Roquebillière qui couvre 175 ha du site ;
 - La forêt domaniale de la Vésubie qui concerne 6 ha du site ;
 - Les forêts privées qui représentent 171 ha
- Des forêts peu exploitées économiquement, notamment à cause d'une topographie difficile et de la qualité des boisements ;
- Une tendance générale à l'enfrichement et à une croissance des forêts au détriment des milieux ouverts ;
- Un sylvopastoralisme bien présent (1 concession de pâturage) ;
- De vieux châtaigniers à restaurer en verger pour valoriser les fruits

ENJEUX

- Un pastoralisme en forêt à maintenir ;
- L'exploitation des châtaigniers à relancer après étude de faisabilité ;
- Une gestion durable à garantir sur les sites Natura 2000 ;
- La prise en compte des espèces animales, végétales et des habitats lors de la programmation des futures opérations de brûlage dirigé ;



Vieux chênes et sapinière du site Natura 2000 FR9301562 - « Site à Spéléomantes de Roquebillière » © J.BARET

Tourisme

- Une offre touristique basée sur la randonnée, le bien-être et la santé : présence de la station thermale de Berthemont-Les-Bains, d'un bassin de baignade biologique, de nombreux édifices religieux (églises, chapelles, oratoires) ; offre touristique à proximité (musée du lait, via ferrata à Lantosque et à la Colmiane, Centre Alpha, la luge d'été etc.) ;
- Une fréquentation relativement faible en comparaison des zones proches du littoral ou plus au Nord comme le Parc National du Mercantour ;
- Une fréquentation diffuse d'avril à novembre liée principalement aux curistes.

Sports de pleine nature

- La pratique de la randonnée pédestre, équestre et du VTT relativement présente ;
- Une pratique anecdotique de l'escalade (1 site au Caïre del Mel), du canyoning (1 site) et du canoë-kayak (1 parcours dans le site) ;
- 19 manifestations sportives traversant les communes du site (données 2013) ;
- Sports motorisés : les nombreuses pistes forestières traversant les sites constituent autant de terrains de pratique potentiels pour les activités motorisées (quads, motos, etc.). La circulation y est pourtant interdite (arrêté municipal d'avril 2013).

Chasse

- 2 Unités de gestion et 2 Sociétés de Chasse (1 par commune) ;
- 1 Réserve de Chasse et de Faune Sauvage ;
- Pratique de la chasse de septembre à janvier ;
- Un engagement du monde de la chasse dans les démarches Natura 2000 au travers d'opérations d'ouverture de milieux ;

Pêche

- 1 Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique réciproitaire : AAPPMA « la Vésubienne » ;
- 472 m de parcours « No Kill »,
- 1 Réserve de Pêche en amont du site (ruisseau des caudans) ;
- Pratique de la pêche de mars à septembre ;
- Pisciculture de Roquebillière au sein du site ;
- Un engagement du monde de la pêche dans les démarches Natura 2000 au travers d'intervention sur les espèces envahissantes.

7.3 Le tourisme, les activités de nature et de loisirs

Tourisme et sports de pleine nature :

La Vallée de la Vésubie est considérée comme la porte d'entrée du Parc National du Mercantour avec les grands sites du Boréon, de la Madone de Fenestre, de la Gordolasque et de l'Authion qu'elle recèle. Paradis des sportifs, la vallée de la Vésubie offre une large palette d'activités de pleine nature, été comme hiver, de la randonnée à la pêche à la truite, en passant par les activités en eau vive et l'alpinisme. L'offre touristique de Roquebillière et de Belvédère est donc tout naturellement principalement axée sur les thématiques de la randonnée, du bien-être et de la santé.

Les activités les plus importantes sur le site Natura 2000 sont la randonnée pédestre et le VTT mais la fréquentation liée reste toutefois limitée.

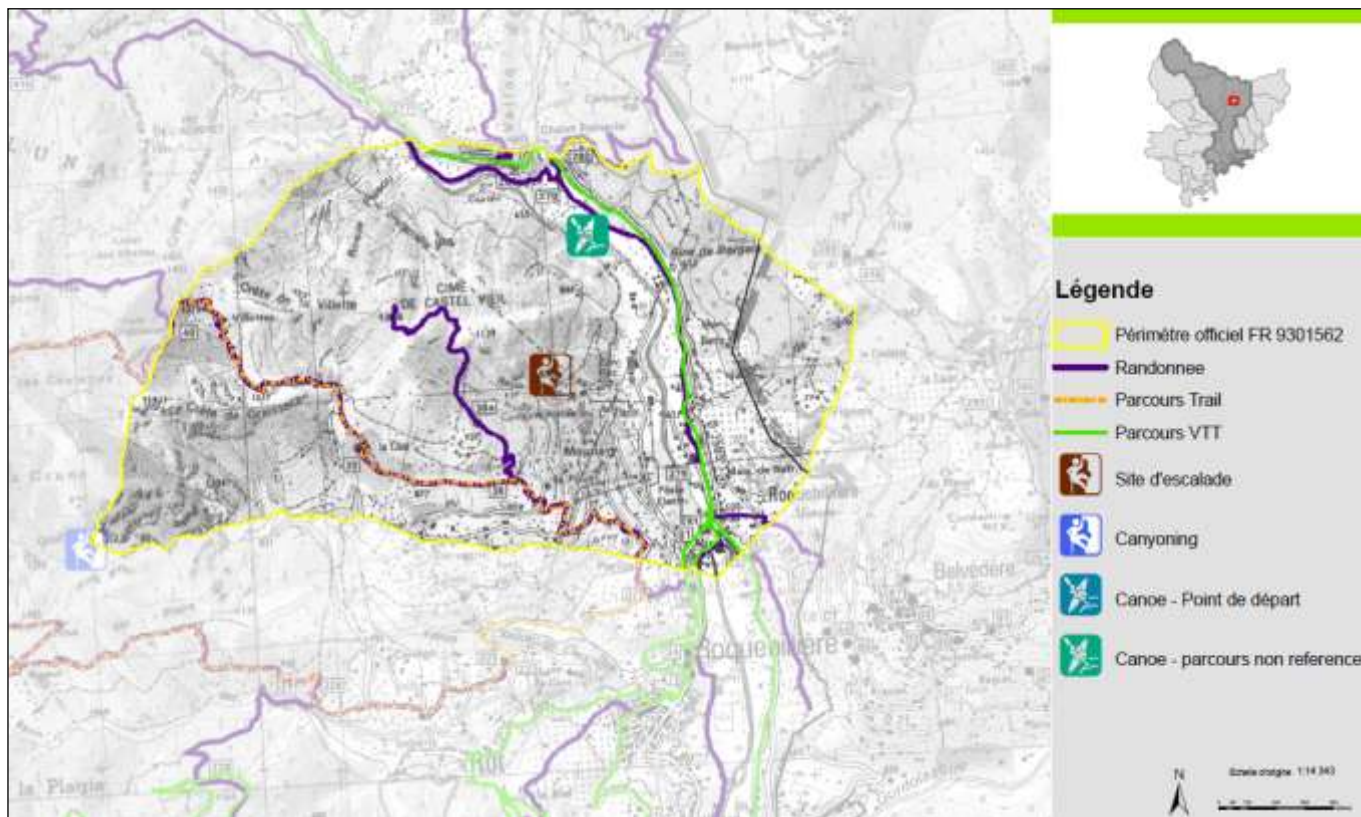
Une dynamique est en cours quant au développement du tourisme et à la structuration des sports de nature au travers notamment du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) de sports de pleine nature et de l'amélioration de l'hébergement et des refuges en lien avec l'itinérance. Ce développement devra être maîtrisé afin de ne pas engendrer de surfréquentation préjudiciable aux habitats et espèces Natura 2000. A noter que les espaces, sites et itinéraires proposés au PDESI sont soumis à l'évaluation des incidences et que le site du Caïre del Mel pourrait y être intégré. Enfin, une attention particulière devra être apportée quant aux manifestations sportives ayant lieu sur le territoire concerné et plus particulièrement dans l'accompagnement des organisateurs soumis ou non à évaluation des incidences.

Chasse et pêche :

Hormis sur la réserve de chasse « la Maluna » (Roquebillière), l'ensemble du site fait l'objet de chasses assez actives. Aucun site d'agraineage n'est présent au sein du site à ce jour. Si des opérations de cultures cynégétiques devaient être menées au sein du site, elles pourraient être à l'origine de l'introduction d'espèces envahissantes. Il faudra par conséquent veiller au choix des espèces. Les chasseurs participent également au maintien des milieux ouverts.

La pêche quant à elle se pratique dans tous les cours d'eau du site (Vésubie, vallon de l'Espaillart en rive gauche et vallon des Imberts et du Cervagné en rive droite). La pêche en marchant dans l'eau n'est possible qu'à partir du 15 avril afin de limiter le piétinement des frayères. Un Secteur « No Kill » (seule la pêche à la mouche est autorisée et tout poisson capturé doit être remis à l'eau) de 472 mètres est à respecter entre le Pont du Vieux village et le confluent avec le Cervagné. L'espèce principalement pêchée est la Truite fario, pour laquelle un repeuplement et un alevinage est effectué.

La carte ci-dessous présente les principaux parcours de sports de pleine nature.



ENJEUX

Tourisme

- Un tourisme vert à développer en partenariat avec les communes et les guides de Moyenne-Montagne du secteur ;
- Sensibiliser à la préservation de l'environnement ;

Sports de pleine nature

- Un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (PDESI) visant à structurer les sports de pleine nature ;
- Sensibiliser à la préservation des habitats et espèces lors de la pratique de ces sports de pleine nature ;
- Organiser des sorties nature avec les associations sportives locales et les professionnels du sport.

Chasse

- Maintenir les milieux ouverts en réponse à la problématique de reforestation spontanée ;
- Mener une réflexion concernant le choix des espèces utilisées pour les cultures cynégétiques ou mellifères ;

Pêche

- Prendre en compte les effets cumulés des usages sur les milieux aquatiques ;
- Mener une lutte contre les espèces invasives en partenariat avec les pêcheurs du site contre l'embroussaillage après diagnostic.



© Randonnée sur le site, chevaux de trait et pisciculture de Roquebillière. P.CHEVALIER

© Office de Tourisme

7.4 Les activités commerciales et industrielles

L'économie du département est largement fondée sur le tourisme. Son climat, ses sites naturels, historiques et culturels ont fait des Alpes-Maritimes l'un des départements français le plus attractif. Il en résulte que les secteurs d'activité du commerce, des transports et des services divers sont les plus représentés sur ce département avec près de 68,8 % des établissements dédiés à ce domaine.

Les entreprises développant des activités de commerce et de prestations de services sont assez développées sur les communes de Roquebillière et de Belvédère avec respectivement 54,4 % et 50 % des établissements consacrés à ces secteurs. Viennent ensuite les structures dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche sur Roquebillière (17,1 %), et de la construction sur Belvédère (12,7 %). Les activités industrielles sont très peu présentes.

Sur Belvédère, l'essentiel des commerces est regroupé au centre du village.

Roquebillière accueille quant à elle deux zones d'activités en dehors du site à Spéléomantes de Roquebillière, situées aux quartiers de Gordolon et de Saint-Sébastien. Ces zones sont globalement de faible superficie et peu développées.

Au-delà des activités artisanales et commerciales présentes, le site Natura 2000 est concerné par :

- 3 centrales hydroélectriques : 1 située au sein du site et 2 à proximité (1 au Quartier de Gordolon à Roquebillière, 1 à Belvédère) ;
- 1 carrière de matériaux alluvionnaires à Roquebillière en amont immédiat du site (autorisation de la carrière en cours de renouvellement).

ÉLÉMENTS CLÉS

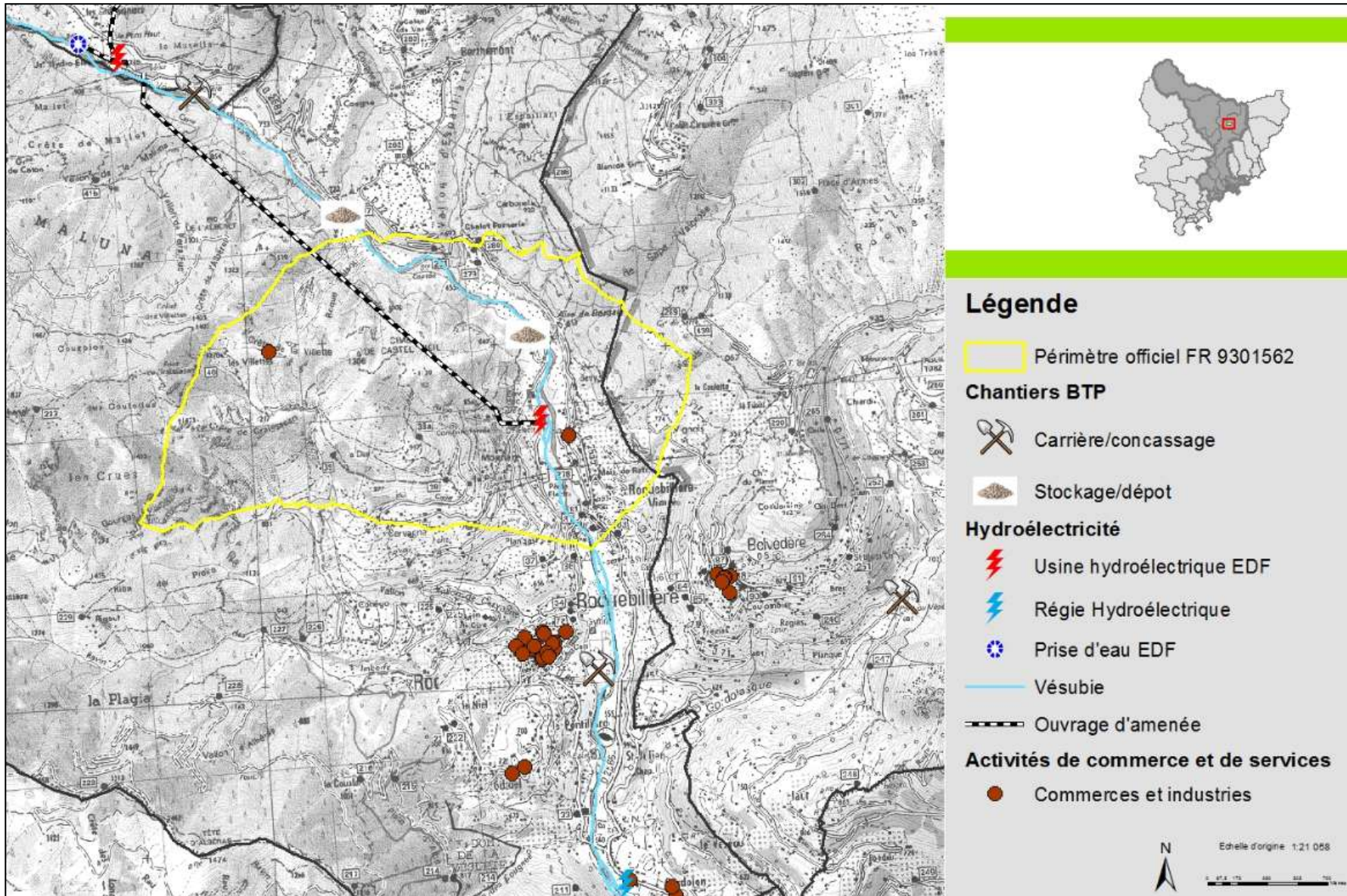
- Une activité de commerce et de prestation de service prépondérante avec une tendance évolutive à la baisse ;
- Peu d'industries implantées sur le site ;
- 1 centrale hydroélectrique au sein du site et 2 à proximité ;
- 1 carrière ;
- Un projet de renouvellement de la carrière de Roquebillière ;
- Des projets de développement de l'hydroélectricité ;

ENJEUX

- Prendre en compte les effets cumulés des usages sur les milieux aquatiques et maintenir les continuités écologiques ;



La carte suivante montre la répartition des activités industrielles.



7.5 L'urbanisme et l'aménagement

Les documents d'urbanisme opposables sur le site Natura 2000 sont le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Roquebillière (POS du 16 janvier 1992) et la Carte communale de Belvédère (24 mai 2011). Ces documents seront remplacés prochainement ; en effet pour les communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, un PLU(m) sera mis en place dès 2017.

De plus, les projets d'aménagements en cours au sein du site Natura 2000 ou à proximité, à savoir le projet de développement d'un complexe thermal et de remise en forme sur le hameau de Berthemont-les-Bains de Roquebillière, l'extension de la zone d'activité à Plan du Var ainsi que le projet d'Eco-Vallée, pourront nécessiter dans l'avenir la construction de logements pour faire face à cette croissance. Les projets, aménagements et infrastructures liés à l'urbanisation existante et nouvelle (entretien des lignes électriques, sécurisation des falaises, etc.) devront notamment tenir compte des habitats et espèces afin de ne pas générer d'impacts négatifs. Cette prise en compte pourra s'effectuer via l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme. A noter que les projets d'aménagements sur les communes du site Natura 2000 sont contraints par le relief et les risques naturels (mouvements de terrains, inondations, etc.), l'urbanisme se développe donc en extension de l'urbanisation existante.



Canal du Caïre © P. CHEVALIER



Pompes électriques de l'ASA du Canal du Caïre
© P.CHEVALIER



Poste de transformation RTE © J.JEANNE

ÉLÉMENTS CLÉS

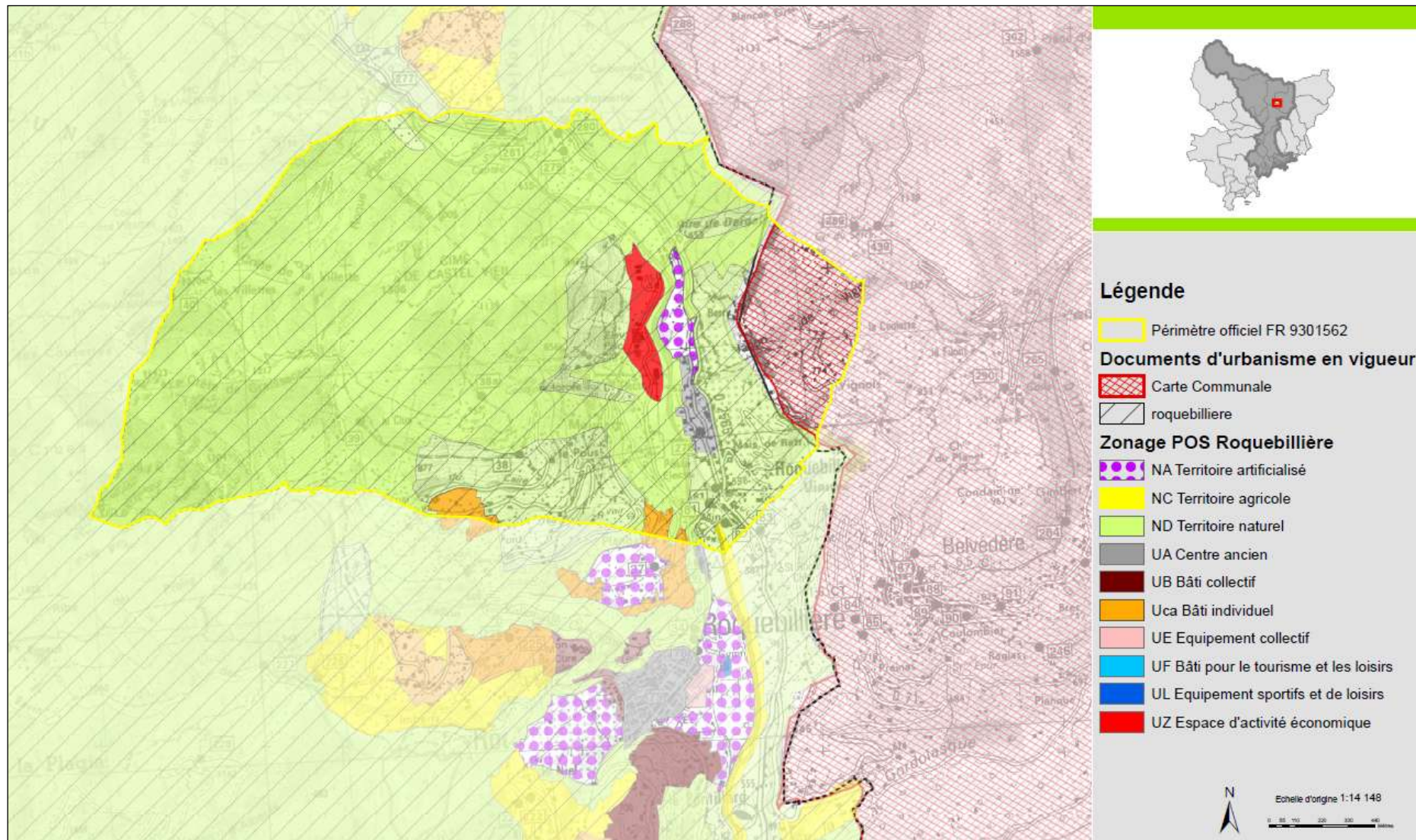
- une population vieillissante et en croissance avec 1 672 habitants recensés sur Roquebillière en 2010 et 656 habitants à Belvédère,
- 1 captage d'eau pour l'alimentation en eau potable et 4 réservoirs d'eau ;
- De nombreux canaux d'arrosage présents sur les communes du site mais menacés de disparaître ;
- Des stations d'épuration en aval du site Natura 2000 avec des milieux récepteurs impactés ;
- 88,5 % du site classés en zone Naturelle (N) par l'actuel POS de Roquebillière ;
- 2 lignes électriques de 63 kvolts ; 2 ligne de 150 kvolts traversant le site. ;
- 4 routes métropolitaines au niveau du site Natura 2000.
- des projets d'aménagement à proximité du site à Spéléomantes de Roquebillière (notamment nouvelle station thermale à Berthemont-les-Bains, Roquebillière).

ENJEUX

- Soutenir, voire porter, les projets de valorisation ou de restauration des canaux d'irrigation ;
- Continuer les efforts d'amélioration en matière d'assainissement ;
- Prendre en compte la biodiversité dans les travaux d'aménagement, de sécurisation, d'entretien des routes ;
- Suivre les différents projets d'aménagement.

La force de ce territoire réside dans l'implication des différents acteurs et ce au travers des nombreuses initiatives qu'ils portent. On notera notamment de nombreux projets menés par les différentes collectivités, la chambre d'Agriculture, le CERPAM, l'ONF, la FDC, la FDP, etc. Cependant cette multiplicité d'acteurs et d'initiatives demande un travail supplémentaire de mise en cohérence des stratégies. Tout l'enjeu au travers de cette démarche Natura 2000 sera de faire émerger une stratégie commune et concertée basée sur une volonté d'avancer ensemble pour la préservation de la richesse du patrimoine qu'elle soit naturelle, sociale ou culturelle.

La carte suivante montre le zonage des documents d'urbanisme en vigueur :



8 - LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Après identification des enjeux de conservation issus du croisement de la valeur patrimoniale des espèces et des habitats naturels avec les menaces présentes sur les sites (cf. paragraphe 6 - Patrimoine naturel) et après la hiérarchisation de ceux-ci, des objectifs de conservation (OC) ont été définis et priorisés. Les objectifs de conservation découlent donc des enjeux de conservation et traduisent à l'échelle des sites, la déclinaison ultime de Natura 2000 : préserver la biodiversité.

Les objectifs sont déclinés par grands types de milieux qui correspondent à des entités pour lesquelles des modes de gestion similaires peuvent être instaurés. On distinguera : les milieux ouverts (pelouses, prairies, landes, garrigues, etc.), rocheux (falaises, éboulis, etc.), forestiers et humides (cours d'eau, sources, végétation ripicole, mégaphorbiaies, etc.).

Afin de conserver une approche écosystémique indispensable à la préservation des espèces, les objectifs généraux de conservation ont été identifiés uniquement sur les milieux naturels, les habitats étant considérés dans leur ensemble avec les espèces qu'ils accueillent. Ces dernières sont traitées de manière distincte dans un second temps, par la définition d'objectifs de conservation opérationnels spécifiques. Cette démarche permet ainsi de ne pas dissocier la conservation de l'espèce et celle de son habitat.

- OC1 - Maintenir le bon état de conservation des habitats agro-pastoraux et leur diversité biologique
- OC2 - Préserver le caractère naturel des pelouses naturelles, des landes et des garrigues
- OC3 - Conserver la qualité naturelle des milieux rocheux
- OC4 - Maintenir l'intégrité écologique des habitats forestiers
- OC5 - Veiller au maintien de la qualité naturelle des milieux humides

Espèces concernées	OBJECTIFS DE CONSERVATION GÉNÉRAUX				
	Milieux ouverts		Milieux rocheux	Milieux forestiers	Milieux humides
	OC1	OC2	OC3	OC4	OC5
Flore			X		
Amphibiens	X		X		X
Chauves-souris	X			X	X
Insectes	X	X		X	X
Poissons					X

STRATÉGIE CONSERVATOIRE

5 Objectifs Généraux de Conservation

Dont **2** prioritaires et **1** secondaire

→ 2 Objectifs de Conservation pour les milieux ouverts

→ 1 Objectif de Conservation pour les milieux rocheux

→ 1 Objectif de Conservation pour les milieux forestiers

→ 1 Objectif de Conservation pour les milieux humides

Les différents OC sont déclinés en sous-objectifs de conservation opérationnels (SOC) qui traduisent plus concrètement les objectifs généraux. Les données récoltées lors de la réalisation de l'étude socio-économique du DOCOB sont reprises de manière synthétique ci-dessous :

N°OC	Priorité des OC	Objectifs de Conservation Généraux	N°SCO	Sous-objectifs de conservation (SOC) : objectifs de Conservation Opérationnels (le but)	Priorité des SOC
MILIEUX AGROPASTORAUX					
OC1	1	Maintenir le bon état de conservation des habitats agro-pastoraux et leur diversité biologique	OC1-a	Veiller à conserver les prairies et pelouses semi-naturelles (habitats 6210 et 6510) sur les espaces agropastoraux du sud et de l'est du site et restaurer des habitats agropastoraux si des opportunités se présentent	1
			OC1-b	Soutenir le maintien des éléments fixes du paysage (haies, bâti agricole, murets, canaux...) pour la faune (Spéléomante de Strinati, Chiroptères et Laineuse du prunellier) au sein des espaces agro-pastoraux du sud et de l'est du site	1
OC2	3	Préserver le caractère naturel des pelouses naturelles, des landes et des garrigues	OC2-a	Soutenir la conservation des pelouses naturelles, des landes et des garrigues (habitats 6110, 5110 et 5310) autour de la Cime de Castel Vieil	3
MILIEUX ROCHEUX					
OC3	3	Conserver la qualité naturelle des milieux rocheux	OC3-a	Assurer le maintien des falaises, éboulis et pentes rocheuses (habitats 8210, 8130 et 9340) autour de la Cime de Castel-Vieil, de la Crête de la Villette, de la Crête de Graissacan et de Roque Pélaou	3
			OC3-b	Conserver les caractéristiques écologiques favorables au Spéléomante de Strinati et à la Gentiane de Ligurie	3
MILIEUX FORESTIERS					
OC4	1	Maintenir l'intégrité écologique des habitats forestiers	OC4-a	Préserver les habitats forestiers sensibles : châtaigneraies 9260 à l'est du site et ripisylves 91E0 de la vallée de la Vésubie	1
			OC4-b	Restaurer au moins 1 ha de la châtaigneraie	1
			OC4-c	Maintenir une bonne capacité d'accueil pour la faune et la flore (en particulier mousses, chauves-souris et coléoptères saproxyliques) au sein des milieux forestiers notamment dans les boisements âgés (Châtaigneraies de l'est du site et chênaies du secteur de la Clua) et ceux en contact avec les activités humaines (sud-est du site et vallée de la Vésubie)	2
			OC4-d	Améliorer l'interconnectivité des milieux boisés au sein de la vallée de la Vésubie, et leurs échanges avec ceux des versants	2

N°OC	Priorité des OC	Objectifs de Conservation Généraux	N°SCO	Sous-objectifs de conservation (SOC) : objectifs de Conservation Opérationnels (le but)	Priorité des SOC
MILIEUX HUMIDES					
OC5	2	Veiller au maintien de la qualité naturelle des milieux humides	OC5-a	Assurer la conservation des milieux humides sensibles (mégaphorbiaies 6430 et communautés de sources carbonatées 7220, végétation ripicole 3240) le long de la Vésubie et du ruisseau des Villettes	2
			OC5-b	Préserver le fonctionnement de l'hydrosystème de la Vésubie (écoulements, régime de crues, dépôts de sédiments...) en rivière en tresse	2
			OC5-c	Conserver la qualité physico-chimique des eaux de la Vésubie et du ruisseau du vallon d'Espaillart	2

9 - LES OBJECTIFS DE GESTION ET LES MESURES PRÉCONISÉES

Des objectifs de conservation définis précédemment, découlent les objectifs de gestion et les mesures présentés ci-dessous. Ces orientations de gestion déterminent les leviers d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation afin de préserver l'état de conservation des habitats et espèces du site. Ces objectifs de gestion et mesures ont été déterminés en concertation notamment au travers de la réalisation de 2 groupes de travail thématique « Agriculture, Forêt et Chasse », « Activités de loisirs, Pêche et Aménagement du territoire » qui ont réuni une trentaine de personnes le 17 octobre 2014.

Objectif de gestion 1 : Maintenir et favoriser une gestion agricole adaptées et raisonnée

Ce sont les actions liées à l'agro-pastoralisme et notamment des actions permettant de limiter la dynamique naturelle de fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts conséquence de la déprise agricole et de l'évolution des pratiques pastorales.

Objectif de gestion 2 : Encourager une gestion forestière privilégiant la biodiversité

Ce sont des actions liées à la gestion forestière et concernant les milieux forestiers, milieux les plus représentés sur le site. Il s'agit notamment de maintenir une exploitation forestière favorisant la biodiversité des forêts exploitées en laissant vieillir certains peuplements forestiers ou en favorisant une exploitation traditionnelle pour les châtaigneraies.

Objectif de gestion 3 : Encourager une gestion des milieux humides favorable à leur qualité écologique

Il s'agit notamment de veiller au maintien de la continuité amont/aval des cours d'eau, pour la faune aquatique et de protéger les zones humides contre l'embroussaillage et contre d'éventuelles pollutions.

Objectif de gestion 4 : Conserver, aménager et diversifier les éléments fixes du paysage, habitats d'espèces

Il s'agit notamment de prendre en compte le Spéléomante de Strinati dans le cadre de la restauration ou l'aménagement des habitats bâtis utilisés par cette espèce et de maintenir un réseau fonctionnel de haies, linéaires forestiers.

Objectif de gestion 5 : Maîtriser l'impact des aménagements et des activités humaines sur le milieu

Ces actions transversales, liées aux activités humaines (tourisme et urbanisation, prévention des risques, etc.), concernent différents types de milieu du site et visent tant à encadrer la fréquentation touristique sur le site que de maîtriser les impacts des aménagements et activités.

Objectif de gestion 6 : Approfondir les connaissances du site et suivre l'évolution du patrimoine naturel

Il s'agit d'une part d'améliorer les connaissances biologiques du site et notamment de continuer les prospections concernant les espèces animales phares du site (Spéléomante de Strinati, Noctuelle des Peucédans, Petit Rhinolophe).

Objectif de gestion 7 : Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux du site

Les actions de sensibilisation sont primordiales pour répondre à l'ensemble des objectifs de conservation. Il s'agit notamment d'animer, communiquer, informer en accompagnant et valorisant les différents acteurs et usagers du site dans la démarche Natura 2000 et de créer une dynamique de concertation avec les usagers et les acteurs du territoire.

Objectif de gestion 8 : Animer le DOCOB et s'assurer de l'intégration des enjeux du site dans les projets de territoire

Il s'agit d'actions liées à l'animation du site et de mettre en cohérence les enjeux et objectifs de conservation du site avec les politiques publiques.

8 OBJECTIFS DE GESTION

UNE STRATÉGIE DE GESTION

Définie en **5** axes

- **La gestion des habitats et habitats d'espèces** : le but est d'encourager et de mettre en œuvre des mesures favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- **Le contrôle et la conciliation des usages et projets** : il est question d'encadrer les usages faits sur le site afin de garantir une bonne gestion et la conservation de la biodiversité ;
- **Les inventaires, suivis écologiques et études** : il s'agit d'améliorer la connaissance scientifique des espèces et des habitats du site ;
- **Sensibilisation, information et communication** : le but est de sensibiliser tous les acteurs socio-économiques, du grand public et des scolaires aux enjeux du site Natura 2000 ;
- **L'animation** : consistant à mettre en œuvre les actions du DOCOB et à mener une assistance technique auprès des différents gestionnaires et acteurs locaux.

Nature de la mesure	Mesures de gestion		Priorité	Objectifs de conservation				
				OC1	OC2	OC3	OC4	OC5
Gestion des habitats (G)	Milieux agropastoraux (GA)	GA-1 : Conforter la pratique d'activités pastorales raisonnées	1	X	X			
		GA-2 : Soutenir l'entretien des prairies de fauche	1	X	X			
		GA-3 : Entretien et restaurer des milieux ouverts par débroussaillage dans le respect des habitats naturels et des espèces	1	X	X			
		GA-4 : Limiter l'impact des traitements antiparasitaires sur les habitats et les espèces	3	X	X			
	Milieux rocheux (GR)	GR-1 : Préserver les habitats de falaises, d'éboulis et de pentes rocheuses (non-intervention)	3			X		
	Milieux forestiers (GF)	GF-1 : Préserver les milieux forestiers dans leur intégrité vis-à-vis des dégradations et des espèces envahissantes ou concurrentes	1				X	
		GF-2 : Restaurer 1 ha de la châtaigneraie du site	1				X	
		GF-3 : Laisser évoluer librement certains milieux forestiers à enjeu	1				X	
		GF-4 : Conserver et encourager la maturation des boisements pour les chauves-souris et les coléoptères saproxyliques	2				X	
		GF-5 : Reconnecter les boisements alluviaux pour maintenir leur rôle de corridor biologique	2				X	
	Milieux humides (GH)	GH-1 : Protéger les zones à tufs du site	2					X
		GH-2 : Préserver les milieux humides du site et en particulier les mégaphorbiaies 6430 et les ripisylves	2					X
		GH-3 : Assurer un bon fonctionnement écologique des cours d'eau et maintenir une bonne qualité physico-chimique des eaux	2					X
	Habitats d'espèces (GE)	GE-1 : Conserver une trame de milieux ouverts nécessaires à certaines espèces à enjeux (déplacements, zones d'alimentation, domaines vitaux, etc.)	1	X			X	
		GE-2 : Préserver et entretenir les habitats favorables aux spéléomantes et réaliser des aménagements écologiques pour recréer de l'habitat	1	X		X		X
		GE-3 : Pérenniser, voire créer, un ensemble de gîtes favorables aux chauves-souris du site	2	X			X	X
		GE-4 : Mettre en œuvre des actions favorables à l'habitat accueillant des stations de Gentiane de Ligurie	2			X		

Contrôle et conciliation des usages (CONCIL)	CONCIL -1 : Apporter des préconisations aux acteurs pour concilier enjeux, projets d'aménagement et usages du site	1	Mesures transversales
	CONCIL -2 : S'assurer de la prise en compte de la faune, de la flore et des habitats lors de la programmation des opérations de brûlage dirigé	1	
	CONCIL-3 : Maîtriser et accompagner le développement des activités de sports et loisirs, notamment motorisées	2	
Inventaires, suivis et études (ETUD)	ETUD-1 : Réaliser des diagnostics en préalable des actions de gestion sur les habitats ainsi qu'un suivi écologique de l'impact des opérations réalisées	1	Mesures transversales
	ETUD-2 : Améliorer les connaissances sur la répartition et le fonctionnement démographique des populations de Spéléomante de Strinati au sein du site	1	
	ETUD-3 : Améliorer la connaissance sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par des inventaires complémentaires	3	
	ETUD-4 : Définir des protocoles de suivi types et assurer le suivi des espèces et des habitats	2	
Sensibilisation, information et communication (SENS)	SENS-1 : Sensibiliser et informer tous les acteurs (propriétaires, usagers, porteurs de projets, scolaires, etc.) aux enjeux du site	1	Mesures transversales
	SENS-2 : Installer des panneaux d'information/interprétation sur des secteurs stratégiques et entretenir les visuels de communication	1	
	SENS-3 : Valoriser l'engagement des communes, agriculteurs, propriétaires et scientifiques dans la démarche Natura 2000	2	
Animation du DOCOB, accompagnement des acteurs, concertation (ANIM)	ANIM-1 : Animer la mise en œuvre du plan d'action Natura 2000	1	Mesures transversales
	ANIM-2 : Accompagner les acteurs pour favoriser la bonne mise en œuvre de l'évaluation d'incidences Natura 2000	1	
	ANIM-3 : Encourager l'intégration de tout ou partie des espaces à enjeux écologiques de la zone d'étude dans le périmètre Natura 2000	2	
	ANIM-4 : Créer un réseau de sentinelles de l'environnement / réseau curieux de nature / inventaires participatifs	2	

10 - LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DES MESURES

En France la gestion contractuelle et volontaire des sites Natura 2000 offre la possibilité aux usagers concernés par les périmètres Natura 2000 de s'investir pour la préservation de leur patrimoine naturel.

Sur la base du volontariat, il est possible de s'engager, par la signature de conventions, contrats de gestion ou de la charte, dans l'application de différentes mesures définies dans le DOCOB.

Ces mesures, visant à atteindre les objectifs de conservation définis dans le tome 1 sont classées en deux catégories, les mesures contractuelles, qui correspondent aux contrats Natura 2000, aux Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (contrat Natura 2000 agricole ou MAEC) et aux engagements de la charte Natura 2000 et les mesures non contractuelles, telles que les conventions et autres dispositifs.

10.1 Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est une démarche **volontaire** qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Il existe **trois types de contrats Natura 2000** :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni » ;
- les contrats Natura 2000 forestiers ;
- les mesures agro-environnementales et Climatiques.

Les contrats Natura 2000 « **ni agricoles-ni forestiers** » et les contrats « **forestiers** » permettent aux pétitionnaires, de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive, sur des parcelles incluses dans le périmètre d'un site Natura 2000 (ZPS/ZSC).

Les contrats « ni-ni » et « forestiers » sont financés sur des crédits Etat (MEDDE) et FEADER sur la base du **coût total éligible des travaux**, réalisés sur la base d'un cahier des charges défini dans le DOCOB. D'autres financeurs peuvent néanmoins intervenir dans le plan de financement (collectivités, Agence de l'Eau...).

Les **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) sont exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernent que les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les MAEC sont rémunérées sur la base d'un **surcoût/ manque à gagner** par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

MESURES CONTRACTUELLES

- *CONTRATS NATURA 2000 dont MAEC*
- *CHARTE NATURA 2000*

MESURES NON CONTRACTUELLES

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000 doté d'un document d'objectif, peut signer un contrat Natura 2000.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT ?

Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

LES OBLIGATIONS LIÉES AU CONTRAT ?

Le contrat Natura 2000 définit les actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB ainsi que la nature et les modalités de versement des aides.

CONTRÔLES

Le signataire du contrat peut faire l'objet de contrôles de la part des autorités chargées de la mise en œuvre du dispositif afin de vérifier le respect des engagements prévus dans le contrat et les cahiers des charges associés aux actions.

AVANTAGE FISCAL

Au titre de l'article 1395E du Code Général des Impôts, la signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

10.2 La charte Natura 2000

Objectifs

La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier.

Une charte, pour quoi faire ?

La charte Natura 2000 du site est constitutive du DOCOB. La charte contient des engagements de gestion courante et durable qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.

Ces engagements ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques. La charte contient généralement deux types d'engagements :

- des engagements généraux valables sur l'ensemble du site ;
- des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces (zones humides, milieux ouverts, milieux forestiers. etc.).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site, peut adhérer à la charte Natura 2000.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT ?

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans. L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

ÉLIGIBILITÉ DES TERRAINS ?

Les terrains éligibles sont des espaces naturels (milieux agricoles, forestiers, zones humides...). Les parcs et jardins d'agrément, les espaces verts publics ne sont pas éligibles.

AVANTAGE FISCAL

La signature d'une charte Natura 2000 donne droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

10.3 Les mesures non contractuelles

Les actions de suivi scientifique et d'animation du site Natura 2000 ne rentrent pas dans la liste des actions contractualisables dans le cadre des contrats Natura 2000. Ces actions d'animation et de suivi scientifique font l'objet de financements dans le cadre de conventions signées entre l'animateur, l'État et l'Europe (par l'intermédiaire du programme européen FEADER). En dehors des dispositifs prévus pour l'application de Natura 2000, d'autres dispositifs légaux de contractualisation peuvent être mis en œuvre pour l'animation du DOCOB. Notamment, l'animateur, qui met en œuvre le DOCOB, peut envisager de passer par une convention avec une commune, un club ou une fédération, ou encore un propriétaire privé afin que l'animateur du DOCOB puisse accompagner le co-signataire dans la mise en place et la mise en œuvre de pratiques de gestion compatibles avec la conservation des espèces cibles du DOCOB.

11 - L'ANIMATION

L'animation, étape qui suit l'élaboration du DOCOB, consiste à mettre en œuvre celui-ci.

Au travers notamment des mesures contractuelles et non contractuelles citées ci-dessus, les actions en faveur de la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, déterminées lors de la concertation, seront mise en œuvre avec les acteurs locaux. La première phase d'animation du DOCOB se déroulera sur trois ans de suite à la validation du Tome 2 du DOCOB. Cette mission d'animation et de coordination de la mise en œuvre du DOCOB sera confiée à une structure dite « animatrice » qui aura les missions décrites ci-contre et sera élue lors du comité de pilotage de validation du Tome 2.

MISSIONS DE L'ANIMATEUR

- Diffusion, concertation, communication, sensibilisation générale, valorisation
- Veille et conseil, expertise environnementale,
- Assistance auprès des acteurs pour la gestion/ contractualisation (contrats Natura 2000, MAEC, charte, conventions)
- Promotion de l'éco responsabilité des usagers du site, sensibilisation, éducation
- Suivi scientifique et écologique
- Suivi, bilan et évaluation

12 – LA RÉGLEMENTATION DES PROJETS, PLANS OU PROGRAMMES

La démarche NATURA 2000 n'introduit ni processus d'interdiction ni pratiques imposées. Elle diffère en cela des mesures réglementaires de protection des milieux naturels existantes (arrêté de protection de biotope, parc national, etc.). Il s'agit avant tout d'associer conservation de la biodiversité et activités humaines de façon à ce que les espaces naturels soient mieux reconnus, entretenus et valorisés.

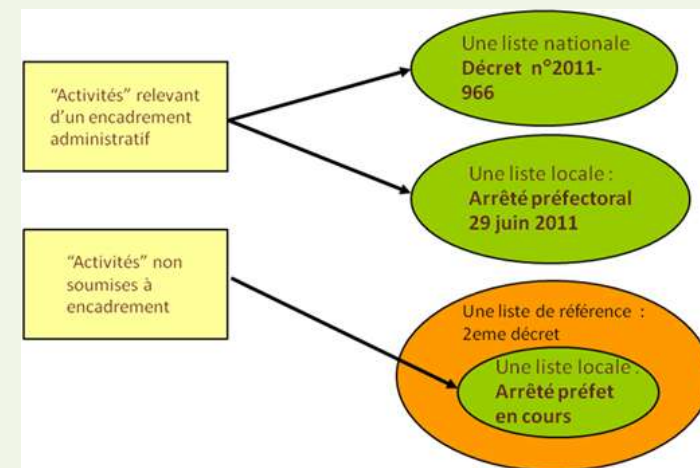
Cependant, depuis le 1er août 2008, la loi relative à la responsabilité environnementale prévoit une évaluation des incidences pour tout document de planification, projet d'aménagement ou autres interventions et activités humaines susceptibles d'affecter significativement un site NATURA 2000. Ces travaux ou interventions doivent figurer sur une liste nationale ou locale rédigée par l'autorité administrative compétente en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques des sites concernés.

12.1 L'évaluation des incidences

La présence d'un site Natura 2000 n'interdit pas toute activité (désignant au sens large les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions). Mais les activités dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Les modalités d'application se réfèrent à deux catégories d'activités:

- Activités liées à des réglementations préexistantes donnant lieu à des autorisations administratives (par exemple les autorisations au titre de la police de l'eau ou les autorisations au titre des ICPE). Il est fait référence à deux listes à la fois : la liste nationale du décret du 9 avril 2010 et la liste complémentaire validée par le préfet.
- Activités concernées par un régime d'évaluation propre à Natura 2000 : certaines opérations ne nécessitant pas d'autorisation administrative par ailleurs, mais susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000, devront faire l'objet de ce régime d'évaluation encadré par le décret du 16 août 2011.

ÉVALUATION DES INCIDENCES ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi :

- document de planification : par la personne publique responsable de son élaboration ;
- programme, projet ou intervention : par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire ;
- manifestation culturelle ou sportive : par l'organisateur.

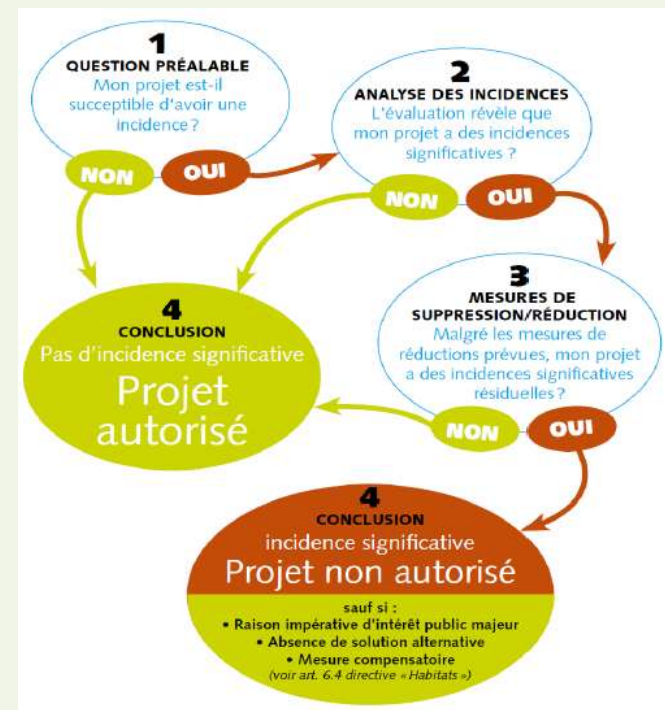
Cette évaluation est **proportionnée à l'importance** du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence. Le contenu du dossier d'évaluation des incidences est mentionné dans l'article R 414-23 du code de l'environnement.

Pour les petits projets susceptibles d'avoir des impacts négligeables ou nuls, il est prévu un **formulaire simplifié** d'évaluation des incidences permettant au pétitionnaire de faciliter ses obligations réglementaires en la matière.

Formulaire simplifié téléchargeable au lien suivant:

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

[Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation des incidences > Faire un dossier d'évaluation des incidences]



Champ d'application de l'évaluation environnementale stratégique (L121-10 du code de l'urbanisme)

Font l'objet d'une évaluation environnementale :

- Les Directives Territoriales d'Aménagement et futures DTADD ;
- Les SCOT et schémas de secteur ;
- Les prescriptions particulières de massif prévues à l'article L. 145-7 ;
- Les PLU susceptibles d'affecter l'environnement ou qui comprennent un PDU (cf. article R121-14 CU) ;
- Les cartes communales susceptibles d'affecter un site Natura 2000 ;
- Les schémas d'aménagements prévus à l'article L146-6-1 CE ;
- Les modifications de ces documents.

RÉSUMÉ DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 À SPÉLÉOMANTES DE ROQUEBILLIÈRE

PRESENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE NATURA 2000 SUR LE SITE A SPÉLÉOMANTES DE ROQUEBILLIÈRE :

Le site à Spéléomantes de Roquebillière a intégré le réseau Natura 2000 au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » en 2008. La Métropole Nice Côte d'Azur a été désignée structure opératrice pour l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) de ce site en juillet 2012 au titre de sa compétence en matière de protection de l'environnement. Cette mission, cofinancée à 100 % par l'État et l'Europe, a été menée de janvier 2013 à février 2015. Elle est le résultat d'une étroite concertation avec les acteurs du territoire, au travers d'un comité de pilotage (COFIL) défini par arrêté préfectoral du 22 juin 2012 et présidé par Monsieur Gérard MANFREDI, Maire de Roquebillière et Vice-Président de la Métropole chargé de l'agriculture et de la forêt. Le DOCOB, véritable plan de gestion de ce site, sera mis en œuvre par une structure animatrice, élue lors du comité de pilotage de validation du DOCOB d'avril 2015.

PRESENTATION DU SITE :

Situé sur les communes de Roquebillière et Belvédère, dans le département des Alpes-Maritimes, le site Natura 2000 FR 9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » constitue un espace de plus de 415 ha préservé à l'échelle européenne. Il accueille une importante richesse en milieux naturels ainsi qu'en espèces faunistiques et floristiques, dont l'une des espèces-phares d'amphibiens parmi les plus rares : le Spéléomante de Strinati. Ainsi ont été recensés sur ce site :

- ▶ 14 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés, dont 4 prioritaires, globalement en bon état de conservation ;
- ▶ 1 espèce végétale (Gentiane de Ligurie présente en 25 stations) ; 15 espèces animales (7 espèces de Chauves-souris dont 2 espèces potentielles ; 1 espèce d'amphibien : le Spéléomante de Strinati présent en 23 stations ; 6 espèces d'insectes dont 4 potentielles ; 1 espèce de poisson : le Blageon).

Outre, cette biodiversité le site à Spéléomantes de Roquebillière est caractérisé par :

- ▶ La prédominance d'une activité agricole en mutation avec notamment des pratiques en régression (fauches et entretien des châtaigniers)
- ▶ Une forêt peu exploitée et morcelée
- ▶ La pratique d'activités traditionnelles (chasse et pêche) et le développement d'un tourisme de nature notamment autour des sports de pleine nature
- ▶ Des projets d'aménagement à proximité du site et une production d'hydroélectricité majeure

OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE :

Dans le TOME 1 du DOCOB, la confrontation du diagnostic écologique avec les résultats du diagnostic écologique ont permis d'évaluer l'impact des activités humaines sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Sur la base de cette analyse, 5 objectifs de conservation ont ainsi pu être identifiés :

- ▶ Maintenir le bon état de conservation des habitats agro-pastoraux et leur diversité biologique
- ▶ Préserver le caractère naturel des pelouses naturelles, des landes et des garrigues
- ▶ Conserver la qualité naturelle des milieux rocheux
- ▶ Maintenir l'intégrité écologique des habitats forestiers
- ▶ Veiller au maintien de la qualité naturelle des milieux humides

OBJECTIFS DE GESTION DU SITE :

Afin de répondre aux objectifs de conservation, 8 objectifs de conservation ont été définis dans le TOME 2 du DOCOB :

- ▶ Maintenir et favoriser une gestion agricole raisonnée et adaptée
- ▶ Encourager une gestion forestière privilégiant la biodiversité
- ▶ Encourager une gestion des milieux humides favorable à leur qualité écologique
- ▶ Conserver, aménager et diversifier les éléments fixes du paysage, habitats d'espèces
- ▶ Maîtriser l'impact des aménagements et des activités humaines sur le milieu
- ▶ Approfondir les connaissances du site et suivre l'évolution du patrimoine naturel
- ▶ Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux du site
- ▶ Animer le DOCOB et s'assurer de l'intégration des enjeux du site dans les projets de territoire

31 mesures de gestion préconisées dans le TOME 2 permettent d'y répondre